



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

SESSION 2010

Epreuve n° 2

Option « Gestion des ressources humaines dans les organisations »

Cette épreuve est constituée d'une série de six à neuf questions qui demande toutes une réponse courte de moins de 10 lignes.

(durée : trois heures ; coefficient 2)

RAPPEL : Aucune signature ou signe distinctif ne doivent apparaître dans votre composition sous peine d'exclusion du concours

Ce sujet comporte 8 pages, y compris celle-ci.

Questions

Question n°1 : Diagnostic des conditions de travail des standardistes :

Décrivez (sous forme de tableau) les risques liés aux conditions de travail pour les salariés du document n°1 et sur la base des diagnostics proposez des actions de prévention.

Question n°2 : Heures supplémentaires :

- Qui décide des heures supplémentaires dans l'entreprise ?
- Qu'est-ce que le contingent d'heures supplémentaires ?
- Quel est le principe retenu pour le décompte des heures supplémentaires ?

Question n°3 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) :

Responsable Ressources Humaines, dans l'entreprise, vous avez été sensibilisé à la prévention des TMS, menée par le réseau de prévention des risques professionnels et par les ministères chargés du travail et de la santé. Il vous incombe désormais d'informer vos proches collaborateurs :

- des facteurs qui augmentent les risques de survenue des TMS.
- des causes qui expliquent que les TMS sont généralement pris en compte tardivement par les personnes qui en souffrent.

Question n°4 : Différences de rémunération : A l'aide de vos connaissances, veuillez présenter quels facteurs sont susceptibles d'expliquer les différences de rémunérations ?

Question n°5 : Contrat de travail :

- A l'aide de vos connaissances citez 3 types de contrats de travail.
- Quelles sont les clauses que doit contenir un contrat de travail.

Question n°6 Mobilité :

- Expliquez en quelques mots à l'aide de vos connaissances les différents types de mobilité.

Question n°7 Tableau de bord social :

- A l'aide de vos connaissances citez 4 informations que l'on peut trouver dans un tableau de bord social.

Question n°8 Aménagement du temps de travail : En France, la durée légale du travail est fixée à 35 heures par semaine pour les grandes entreprises. Pour les salariés mensualisés, cette durée correspond à (cochez la case)

- 140 heures par mois
- 151,67 heures par mois
- 152 heures par mois
- 175 heures par mois

Question n°9 : Les risques professionnels :

Une assistante en formation organise des stages de formations à la sécurité pour le personnel de l'entreprise.

Parmi les personnes suivantes qui sera concerné? (cochez une ou plusieurs réponses)

- Alain qui reprend le travail après 15 jours d'arrêt maladie
- Bernard qui vient d'être embauché en CDI
- Céline qui revient de vacances
- David qui rentre d'un arrêt maladie d'un mois après un accident du travail. Suite à la visite médicale de reprise que David a passée, le médecin a recommandé de veiller aux conditions de sécurité
- Estelle va changer de poste sur la chaîne de production cette semaine

DOCUMENTS JOINTS

N° du document	INTITULE DU DOCUMENT
1	Les troubles musculo-squelettiques dans les entreprises de fruits et légumes
2	Egalité salariale homme femme 2006, Source INSEE.
3	Salaires nets annuels moyens en 2006, Source INSEE
4	« Les troubles musculo-squelettiques TMS premiers résultats d'un suivi auprès de 3710 salariés des Pays de Loire » INVS communiqué de Presse du 22 octobre 2009
5	« Colloque Agir ensemble pour prévenir les TMS - comment ? » Communiqué de presse Mai 2009 CRAMIF
6	« Davantage d'humanité et moins de stress pour les téléopérateurs » INPES (La santé de l'homme n°397 Septembre - Octobre 2008)

Document n°1 :

En 2007, une très grosse entreprise de fruits et légumes cherchait du personnel pour assurer un poste de standardiste, un poste de secrétaire rattaché au chef de l'entreprise et un poste de chauffeur-livreur.

Parmi tous les candidats, trois personnes ont été choisies :

La standardiste Stéphanie, la secrétaire Séverine, et le chauffeur-livreur Christian

Stéphanie est appelée à travailler au standard, avec quelques collègues.

Séverine est la secrétaire du chef d'entreprise,

Quant à Christian, son travail consiste à charger, livrer et décharger les fruits et légumes aux différents clients.

Stéphanie fait partie d'une équipe de 6 standardistes qui doivent répondre à une très importante clientèle et doit faire face aux attentes et besoins des clients. Avec prises de commandes et destinations des marchandises.

Stéphanie se rend compte que son travail malgré qu'il soit sédentaire n'est pas de tout repos. Son activité s'exerce dans un espace collectif organisé en ligne sans séparation avec ses collègues. Le matériel utilisé est un téléphone sans casque, pour savoir où en sont les commandes, elle a à sa disposition un ordinateur avec clavier, souris et imprimante.

Le travail en centre d'appels expose en effet à différentes sources de bruit : le bruit ambiant, les conversations des autres collègues, les bruits des ordinateurs, le bruit de la climatisation et les conversations téléphoniques.

La fatigue auditive et générale est un facteur aggravant : elles peuvent engendrer des difficultés de concentration, de nervosité, des tensions avec les collègues de travail et favoriser des erreurs en fin de journée.

Le travail des standardistes consiste à réceptionner des appels, assurer l'accueil, donner des informations sur les délais de livraison; émettre des appels pour des difficultés en ce qui concerne les délais de livraison en cas d'intempéries, blocage des routes (bouchons...) ou autres, manque d'approvisionnement etc..

Le malaise des standardistes se révèle par des demandes de mutation du personnel, et par des arrêts de maladie.

Certains agents du standard se plaignent de ne pas pouvoir bouger de leur poste, d'être obligés de garder son calme face à des clients mécontents qui ne sont pas livrés en temps et en heure (surtout en période cruciale comme Noël), ils se plaignent également de la fatigue, il faut être toujours à l'écoute et être attentionné.

L'entreprise qui emploie Séverine applique la réglementation légale et ne dispose pas de dérogation ou d'accord particuliers en matière de temps de travail.

A partir de la semaine 26, Séverine réalise des heures supplémentaires au delà de son contingent annuel d'heures supplémentaires.

Christian chauffeur-livreur est confronté à certains problèmes physiques, notamment des problèmes de dos et de cou, il pense que ces problèmes sont liés avec le métier qu'il exerce chez le grossiste.

En effet, c'est un travail pénible où il doit soulever des caisses, les disposer dans la camionnette, lorsqu'il prend la route, les trépidations du véhicule, les déformations de chaussée le font souffrir, mais ses douleurs ne s'arrêtent pas là car arrivé à destination, il faut encore décharger le véhicule.

De plus, suivant les saisons, certains fruits ne se conservent pas, aussi est-il souvent pressé.

Christian souffre de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les TMS sont des maladies multifactorielles qui ont une composante professionnelle.

Les causes des TMS correspondent à des sollicitations biomécaniques, organisationnelles et psychosociales. Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons, les nerfs, c'est-à-dire des tissus mous.

Au niveau musculaire, la principale contrainte est la force dont résulte une fatigue musculaire. Pour les tendons, les principales contraintes mécaniques correspondent aux forces de traction développées par le muscle, lors des efforts musculaires ainsi qu'aux frottements et aux compressions contre les tissus adjacents. Il peut en résulter des inflammations du tendon (tendinite) ou du tendon et de sa gaine (téno-synovite). Pour les nerfs, la compression est la principale contrainte mécanique. La pathologie la plus répandue est le syndrome du canal carpien.

Les TMS se rencontrent dans toutes les professions et dans des entreprises de toutes tailles. On constate effectivement, leur apparition dans diverses activités de services. Toutefois, ce sont dans des industries de l'agro-alimentaire, de la métallurgie, du bâtiment et des travaux publics qu'ils sévissent le plus.

En France, les TMS sont la première cause de reconnaissance de maladie professionnelle. En 2007, 34 200 nouveaux cas de TMS ont été indemnisés qui s'ajoutent à ceux des années antérieures. Ils ont coûté 736 millions d'euros pris en charge par les cotisations des entreprises. Vus autrement, la même année, les TMS expliquent 7,4 millions de journées de travail perdues. Enfin, il faut souligner que les TMS augmentent de 20% par an depuis 10 ans.

Cette augmentation des TMS s'explique premièrement par l'augmentation de la productivité.

L'automatisation d'un nombre croissant de tâches n'exclut pas, en effet, l'exigence de gestes répétitifs. De plus, elle peut restreindre les marges de manœuvre laissées aux salariés. Par ailleurs, la pression du temps est de plus en plus forte ce qui réduit les temps de pause. Un autre facteur augmentant les TMS réside dans le vieillissement de la population. Enfin, les TMS sont plus médiatisés et plus reconnus. En dépit du nombre croissant de TMS recensés, il semble d'après l'institut de veille sanitaire que ces derniers soient encore largement sous-estimés. Beaucoup de personnes souffrant de TMS ont effectivement tendance à négliger la douleur qui en résulte tant qu'elle demeure supportable. C'est ainsi que la maladie s'enracine et qu'elle peut conduire, dans les cas les plus graves, à des handicaps à vie accompagnés de fâcheuses conséquences pour l'emploi (restriction temporaire, inaptitude...). Les TMS ont donc également un coût pour la société et les entreprises. Pour ces dernières, elles entraînent notamment : absentéisme, turn-over, perte de production, perte de temps, préjudice d'image, difficulté de recrutement et de reclassement des victimes...

Fort de ces constats, les acteurs concernés par les TMS se mobilisent. Ainsi, le réseau de prévention des risques professionnels oeuvre pour la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles du régime général de la sécurité sociale. Il se compose de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, des caisses régionales d'assurance maladie, des caisses générales de sécurité sociale de l'institut national de recherche et de sécurité et de l'eurogip.

D'autre part, les mesures de prévention proposées doivent obéir à la logique générale des principes généraux de prévention. Et principalement : éviter le risque quand cela est possible, remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins, tenir compte de l'évolution de la technique, informer et former les salariés (Art L230-2 du code du travail)

L'implication forte de la direction de l'entreprise est indispensable pour assurer une prévention efficace et durable. Face à la diversité des facteurs de risques et dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques, la démarche de prévention des TMS sera globale, pluridisciplinaire et participative.

Après la phase de dépistage, la phase d'intervention se décompose en trois temps :
 mobiliser : s'accorder pour agir ensemble
 investiguer : connaître le risque
 maîtriser : transformer les situations de travail
 avec une action permanente : informer et organiser la concertation.

Comme il n'existe pas de solutions toutes faites, l'approche ergonomique est le plus souvent indispensable. Le médecin du travail a une place stratégique au sein de l'entreprise : il est le premier informé des souffrances des salariés et de l'apparition de pathologies. Il a un rôle essentiel dans la prévention des TMS et doit donc être intégré dans la démarche de prévention.

En 2007, le réseau de prévention des risques professionnels a notamment mis en place une semaine de prévention des TMS pour faire connaître et valoriser les actions menées et convaincre davantage d'entreprises d'entamer une démarche de prévention. Il a organisé une cinquantaine de manifestations dans toute la France et témoigné auprès de près de 10 000 personnes (chefs d'entreprises, organisations professionnelles et syndicales, médecins du travail, ergonomes, membres de CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail), d'actions de prévention dont les entreprises ont su tirer des avantages humains et financiers. Il les a consignées dans une brochure contenant 42 exemples d'actions de prévention afin de poursuivre la diffusion de bonnes pratiques en matière de TMS. Il a également formé des salariés d'entreprises afin que ces derniers deviennent des personnes ressources TMS, capables de piloter une démarche de prévention de ces affections.

En 2008, ce sont les ministères en charge du travail et de la santé qui se sont saisis de l'enjeu social et économique que constituent les TMS. Ils ont mis en place une campagne annuelle qui vise à sensibiliser les différents publics (employeurs et salariés) à l'intérêt d'agir le plus tôt possible contre les TMS. Le slogan de cette campagne est « les TMS : parlons-en plus pour les faire reculer! » Elle comprend des spots télévisés, des messages radios, des encarts dans la presse, un site Internet dédié, une plate-forme téléphonique de renseignement et d'orientation et la diffusion de dépliants auprès des entreprises et du grand public.

En 2009, s'est tenue dans toute la France, la deuxième semaine de prévention des TMS initiée par la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et relayée par les caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS).

Document n°2 :

Egalité salariale dans l'entreprise homme femme en 2006

Des questions se posent également dans cette grosse entreprise de fruits et légumes sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Le tableau ci-dessous présente le salaire net annuel moyen en France en 2006, selon le sexe des salariés et chefs d'entreprise du secteur privé et semi-public.

en 2006, en euros courants

	Femmes	Hommes
Cadres*	37 917	49 304
Professions intermédiaires	21 787	24 782
Employés	16 019	16 983
Ouvriers	14 529	17 480
Ensemble	20 201	24 902

*Y compris les chefs d'entreprise salariés.

Source : Insee, DADS 2006 (fichier définitif)

Salaires nets annuels moyens en 2006 en euros en équivalent temps pleins

	Secteur privé et semi-public			Fonction publique		
	Femmes	Hommes	F/H %**	Femmes	Hommes	F/H %**
Cadres*	37 917	49 304	77	27 581	33 839	82
Professions intermédiaires	21 787	24 782	88	21 943	23 927	92
Employés	16 019	16 983	94	18 143	18 756	97
Ouvriers	14 529	17 480	83			
Ensemble	20 201	24 902	81	24 574	28 417	86

* y compris les chefs d'entreprise salariés

** rapport du salaire féminin sur le salaire masculin en %

Document n°4 :

Communiqué de presse**Troubles musculo-squelettiques (TMS) :
premiers résultats d'un suivi auprès de 3 710 salariés des Pays de la Loire**

Saint-Maurice, le 22 octobre 2009

Une étude épidémiologique des troubles musculo-squelettiques (TMS) auprès de 3 710 salariés des Pays de la Loire conduite en 2002-2004, grâce à la participation de 83 médecins du travail de cette région, avait montré que le médecin du travail avait diagnostiqué au moins un des six principaux TMS du membre supérieur (à l'épaule, coude, poignet, main) pour près de 13 % des salariés.

Un suivi¹ de ces 3 710 salariés a été mis en place en 2007 par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et le Laboratoire d'ergonomie et d'épidémiologie en santé au travail (LEEST) d'Angers. Baptisé « Cosali » (Cohorte des salariés ligériens), ce suivi a pour objectif de connaître l'évolution médicale et professionnelle des 3 710 salariés, qu'ils aient présenté ou non un TMS lors de leur première participation à l'enquête de 2002-2004. Un questionnaire a été envoyé à leur domicile.

Les résultats publiés aujourd'hui* portent sur le devenir professionnel des salariés qui souffraient de l'épaule en 2002-2004 (le TMS de l'épaule étant apparu comme le plus fréquent des TMS du membre supérieur).

Plus de la moitié de ces salariés est aujourd'hui âgée de plus de 50 ans. Vingt pour cent ne travaillaient plus au moment de l'enquête en 2007 (retraite, chômage, arrêt maladie ou invalidité) et 80 % étaient toujours en activité professionnelle. Parmi ces derniers, 64 % n'ont pas connu d'évolution favorable de leurs symptômes, contre 69 % des salariés devenus professionnellement inactifs. Soixante-dix pour cent des salariés toujours en activité professionnelle sont restés au même poste de travail, 21 % ont changé de poste et 9 % d'entreprise. De plus, au cours des 12 derniers mois, près de la moitié des salariés ont consulté leur médecin traitant pour leur problème d'épaule et 30 % ont eu recours à la kinésithérapie.

¹Ce réseau de surveillance associe l'InVS (Département santé travail), le Laboratoire d'ergonomie et d'épidémiologie en santé au travail de l'Université d'Angers et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de la Loire, ainsi que les services de santé au travail et médecins du travail de la région.

* « Réseau de surveillance épidémiologique des troubles musculo-squelettiques des Pays de la Loire. Résultats 2007 de la cohorte des salariés ligériens (Cosali) sur le devenir des salariés souffrant d'un trouble musculo-squelettique de l'épaule en 2002-2004. » Plaquette disponible sur le site de l'InVS :



Pour sa deuxième édition, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels, organise la «Semaine nationale de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)» du 11 au 15 mai 2009 et aura pour thème «Les entreprises se mobilisent».

Les TMS sont la première cause de maladie professionnelle reconnue, et leur nombre ne cesse de s'accroître chaque année (+ 20 % par an depuis 10 ans). Ces pathologies touchent toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité avec des origines multi-factorielles.

Dans le cadre de cette semaine, la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France) organise une réunion-débat le vendredi 15 mai autour de trois tables rondes. L'objectif de cette manifestation est de montrer que seul l'engagement des entreprises, des branches professionnelles et des acteurs de prévention dans la construction de partenariats actifs permet de déployer des dynamiques de prévention capables d'enrayer le phénomène TMS et d'inverser la tendance actuelle.

La première table ronde sera consacrée à une action de partenariat dans le secteur aéroportuaire, très présent en Ile-de-France, où donneur d'ordre et prestataire développent une démarche de prévention des TMS. L'action pilote menée actuellement au Centre Logistique de Roissy est en cours de démultiplication sur d'autres sites.

La seconde table ronde abordera les partenariats engagés avec un secteur d'activité en plein essor où beaucoup reste à construire en matière de prévention : les métiers de la propreté, qui arrivent en première ligne des métiers touchés par les TMS en Ile-de-France. L'Ile-de-France compte en effet plus de 100 000 personnes travaillant dans cette branche professionnelle.

Sous l'impulsion de la CRAMIF et de la Métranep (Société de Médecine du Travail du Nord-Est Parisien), un groupe de travail innovant rassemblant divers acteurs régionaux de prévention (5 Services de Santé au Travail, DRETFP, Cinergie, association de maintien dans l'emploi) a été créé afin de capitaliser expériences, connaissances et savoir-faire pour construire des outils d'aide à la prévention. Ces outils seront finalisés et validés en associant les professionnels avant diffusion et utilisation dans les entreprises.

Enfin, la dernière table ronde sera dédiée à une démarche prometteuse : la création d'un centre de ressources en prévention des TMS destiné aux professionnels de santé.

Issu d'un partenariat entrepris entre la CRAMIF et le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph depuis de nombreuses années, puis rejoint par l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés), ce centre a pour vocation de former les professionnels de santé aux actions de prévention des TMS. Il dispose maintenant d'un espace où peut être testé en condition réelle, le matériel d'aide à la manutention prêté par les fabricants.

RUBRIQUE " QUALITÉ DE VIE "

" Davantage d'humanité et moins de stress pour les téléopérateurs "

Médecin du travail dans un service Interentreprises à Bordeaux, Valérie Charmois a participé, avec quatorze de ses confrères, à une enquête sur le stress chez les salariés des centres d'appels. Plus d'un tiers d'entre eux sont en souffrance mentale¹. Ils sont trop encadrés et pressurés. Un point positif contrebalance ce constat : les salariés sont solidaires et respectés par leur hiérarchie. La parole à Valérie Charmois, qui préconise des axes de prévention.

Le développement des centres d'appel (*call centers*) a été extrêmement important depuis 1990. Cent mille salariés sont employés, en France, dans ces centres. On constate un taux de rotation du personnel élevé, un absentéisme fréquent mais aussi l'émergence de pathologies psychiques. Les employés sont plutôt jeunes, avec un bon niveau d'études. Plusieurs services de médecine du travail dont le nôtre se sont intéressés à ce secteur. Les études de postes préalables ont mis en évidence des contraintes : répétitivité, rapidité du rythme de travail, monotonie. De 2004 à 2006, nous avons mené une étude épidémiologique auprès de vingt et un centres d'appels, soit 468 téléopérateurs pour préciser le diagnostic et donc les solutions envisageables².

Voici les principaux résultats de cette enquête : qui sont les téléopérateurs ? Globalement assez jeunes, en contrat à durée indéterminée et à temps plein, ce qui va à l'encontre des idées reçues. Avec un bon niveau d'études et une prédominance féminine. Premier résultat : l'expression du vécu professionnel est globalement positive sur l'organisation et les conditions de travail mais les salariés expriment une tension liée au métier en termes de répétitivité des tâches, de discours formaté, d'absence de prises d'initiative, sur le rôle de l'encadrement en matière de contrôle et de maintien de la pression, sur l'agressivité des usagers. Il est frappant de constater que le taux d'arrêts maladie est deux fois supérieur au national. Autre indicateur de stress : le tabagisme, nettement supérieur à celui observé en population générale. Autre résultat significatif : 39 % des téléopérateurs présentent des signes de souffrance mentale ; les contraintes les plus significatives retrouvées sont l'agressivité, la polyvalence des tâches, le temps et les horaires de travail. Nous avons essayé de comprendre l'origine de cette souffrance et de ce stress. Et constaté : l'importance de la faible latitude décisionnelle ; la reconnaissance jugée insuffisante en termes de rémunération et de perspective de carrière.

Deux aspects positifs contrebalançant ce constat : le soutien social qui existe et une estime de leurs collègues ainsi que de leur hiérarchie. Cette étude confirme le lien entre la forte tension et la santé, notamment au niveau de la souffrance mentale. Le soutien social apparaît comme un élément modérateur de la question du stress, d'autant plus modérateur que les gens sont jeunes. Concernant l'intrication des facteurs, la répétitivité des tâches est couplée au sentiment de compétences mal utilisées. Sur un an, 27 % des salariés sont partis.

Mentir au téléphone : une souffrance éthique

Pour conclure, cette enquête met en évidence des situations de travail à risque avéré pour la santé de la majorité des téléopérateurs, notamment en ce qui concerne la forte tension et le déséquilibre entre effort et récompense. Dans la mesure où ce métier se pérennise, il paraît important de continuer de développer la prévention primaire. L'étude vient de se terminer au premier semestre 2008 ; nous avons démarré la restitution des résultats vers les entreprises (tant employeurs que salariés).

L'objectif est de travailler et de faire de la prévention en fonction des spécificités de chaque entreprise. Deux axes d'actions concrètes émergent :
- essayer de faire évoluer les postes sur le plan de l'organisation du travail et de l'ergonomie. Des modifications importantes de l'organisation du travail sont à effectuer, en particulier donner aux salariés davantage de latitude décisionnelle. Un certain nombre d'employeurs sont prêts à le faire ;
- développer la formation initiale (actuellement seuls 5 % ont une formation initiale spécifique par rapport au poste), travailler sur l'adéquation entre les formations proposées et les postes disponibles sur le marché.

Pour améliorer la situation dans ces entreprises il faut labourer le terrain, travailler en collaboration avec les employeurs et les salariés pour que ces postes de travail deviennent plus humains. Donc, davantage d'humanité et moins de stress pour les téléopérateurs.

Avoir un script et être obligé de répondre de façon formatée réduisent

considérablement la latitude décisionnelle et l'autonomie. Être obligé de travailler rapidement contribue au stress.

Sur le plan éthique, certains salariés ont évoqué le fait que leur travail les oblige à mentir au téléphone tous les jours, alors qu'ils apprennent à leurs enfants à ne pas mentir ; ce conflit sur les valeurs peut également générer de la souffrance. Il faut donc essayer de modifier le travail pour qu'il soit viable pour un maximum de personnes.

Malmenés, mais respectés et solidaires

L'enquête met en évidence quatre tensions spécifiques liées au métier de téléopérateur : répétitivité des tâches et discours formaté, absence de prises d'initiative, niveau élevé du rôle de contrôle et de maintien de la pression de l'encadrement, agressivité des usagers. 38 % se sentent constamment sous pression et 30 % ont des problèmes de concentration, des soucis influençant le sommeil, un sentiment de mal-être et de dépression, une absence de plaisir dans leurs activités quotidiennes. En contrepoint, 84 % estiment bénéficier du soutien social de leurs supérieurs et 96 % du soutien social de leurs collègues. Enfin, 76 % des personnes interrogées estiment bénéficier du respect de leurs supérieurs et 95 % de celui de leurs collègues.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

SESSION 2010

Epreuve n° 2

Option « Comptabilité et finances »

La calculatrice est autorisée.

Cette épreuve est constituée d'une série de six à neuf questions qui demande toutes une réponse courte de moins de 10 lignes.

(durée : trois heures ; coefficient 2)

RAPPEL : Aucune signature ou signe distinctif ne doivent apparaître dans votre composition sous peine d'exclusion du concours

Ce sujet comporte 8 pages, y compris celle-ci.

CONCOURS EXTERNE SECRETAIRE ADMINISTRATIF - SESSION 2010

Questions.

En vous appuyant sur les données comptables développées dans le document n°1 :

Question n°1 : Quel sera le montant de l'aide au recrutement ?

Question n°2 : L'entreprise est-elle en mesure d'autofinancer cette acquisition compte tenu du versement escompté de cette subvention ?

Question n° 3 : L'actionnariat de la PME est familial, le chef d'entreprise décide de ne pas distribuer de dividendes. Ce choix vous apparaît-il justifié d'un point de vue comptable ?

Question n°4 : Quel risque un retard de paiement par l'administration est-il susceptible de faire courir à l'entreprise ?

En vous appuyant sur les autres documents joints :

Question n°5 : Quelle est l'incidence des différentes mesures visant à réduire la consommation d'énergie sur les prélèvements pesant sur les ménages ?

Question n°6 : La Taxe carbone peut-elle avoir un effet incitatif si son coût est intégralement compensé ?

Question n°7 : Quelle est l'incidence de ces mesures sur les finances publiques, pourquoi l'Etat conduit-il cette politique ?

Question n°8 : La taxe s'applique également aux entreprises, quelles sont les entreprises exemptées dans le projet présenté dans le dossier et pourquoi ? Quelles sont les principales critiques susceptibles d'être adressées à ce mécanisme d'exemption ?

Question n°9 : Pourquoi avoir fixé le prix de la tonne à 17€ ? N'est-ce pas trop bas ?

**Votre devoir ne devra pas excéder 4 à 5 pages.
DOCUMENTS JOINTS**

N° du document	INTITULE DU DOCUMENT
1	Le dispositif « région durable »
2	"Maitriser nos émissions de CO 2" - Dossier presse MEEDDM 15 septembre 2009.
3	"Les énergies concernées" - Dossier presse MEEDDM 15 septembre 2009.
4	"Une compensation pour les français" - Dossier presse MEEDDM 15 septembre 2009.
5	"Comment réduire ses dépenses d'énergie" - Dossier presse MEEDDM 15 septembre 2009.
6	"17 € la tonne" - Dossier presse MEEDDM 15 septembre 2009.
7	"Les mesures pour l'industrie" - Dossier presse MEEDDM 15 septembre 2009.
8	"Les pays nordiques précurseurs" - Dossier presse MEEDDM 15 septembre 2009.

Document n°1 :

Un Conseil Régional décide de créer un dispositif intitulé « Région Durable » dont l'objet est d'accompagner les petites et moyennes entreprises du territoire dans la mise en place d'une démarche de développement durable.

« Région Durable » associe une aide au recrutement et une aide à l'investissement.

L'aide au recrutement vise à favoriser l'embauche par les PME de cadres de haut niveau disposant d'une formation ou d'une expérience en matière de développement durable : l'entreprise bénéficiaire de l'aide perçoit pendant une durée de douze mois une subvention égale à 20% du coût total lié à un recrutement en contrat à durée indéterminée.

Les aides à l'investissement ont pour objet de favoriser le renouvellement du parc de machines : dans ce cadre l'entreprise peut bénéficier d'une subvention égale à 20% du coût d'acquisition hors taxes d'un équipement permettant de réduire son empreinte carbone.

Le montant maximal de cette aide est fixé à 25 000€ par entreprise et par an.

Une entreprise peut cumuler l'aide au recrutement et l'aide à l'investissement.

Ce dispositif s'applique à compter du premier avril de l'année N.

La Région a signé une convention avec l'Etat : dans ce cadre l'instruction de ces aides est confiée à un service de l'Etat, la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) dans laquelle vous êtes affecté.

La demande de subvention déposée par la société VERIND

La société VERIND fabrique des verres industriels : Cette entreprise créée en 1965 bénéficie d'une excellente notoriété sur le créneau de la verrerie de laboratoire, mais produit également des verres spéciaux pour l'automobile et l'aéronautique.

L'entreprise emploie 18 salariés, le chef d'entreprise assume à la fois le développement commercial et le suivi de la production. Compte tenu de la diversité de ses productions, la société VERIND dispose d'un parc de machines important mais vieillissant.

Soucieux de redynamiser son entreprise, le gérant de la société VERIND décide de s'engager dans une démarche de développement durable.

Informé de l'existence du dispositif « Région Durable », il dépose un dossier qui comporte à la fois une demande d'aide au recrutement et une demande d'aide à l'investissement :

1- La demande d'aide au recrutement : VERIND souhaite recruter à compter du premier mai de l'année N un responsable qualité sécurité environnement, Le salaire mensuel envisagé est de 3 200€ brut par mois. Soucieux de disposer d'un collaborateur de confiance, le gérant de VERIND envisage un recrutement en CDI.

2- La demande d'aide à l'investissement : la société VERIND présente un plan de renouvellement de son parc de machines. Pour l'année N est programmé le remplacement d'un four à gaz par un four électrique : cet équipement permettra à la fois d'améliorer la productivité de l'entreprise et de réduire son empreinte carbone. A l'appui de sa demande de subvention, l'entreprise présente un devis d'un montant hors taxe de 60 000€. L'entreprise estime être en mesure d'autofinancer cet équipement compte tenu du versement escompté de la subvention.

CONCOURS EXTERNE SECRETAIRE ADMINISTRATIF - SESSION 2010

Vous disposez des éléments suivants*

	Retenues salariales		Retenues patronales	
	Salaire brut	Salaire plafonné	Salaire brut	Salaire plafonné
Sécurité Sociale	9 %	6 %	20 %	8 %
Assurance chômage	2.5%		4 %	
Retraite complémentaire	5 %		10%	

Plafond Sécurité Sociale pour 2009: 2 859€

* Taux fictifs

L'entreprise vous a fourni les éléments suivants vous permettant de calculer sa Capacité d'autofinancement (CAF)

Résultat net de l'exercice : 18 870
Excédent brut d'exploitation : 84 480

Extrait de la balance :

Autres charges de gestion	1290	
Charges financières	26640	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1950	
Valeur nette comptable des actifs cédés	10 545	
Dotations aux amortissements et provisions	35 730	
Autres produits de gestion		465
Produits financiers		6675
Produits de cession des éléments d'actif		11 700
Reprise sur provisions		1 140
Impôt sur les bénéfices	9 435	

La Société VERIND reçoit une réponse positive de la Région à sa demande de subvention. La subvention sera versée à l'entreprise sur présentation des pièces justificatives (bulletin de salaire pour l'aide au recrutement et facture acquittée pour l'aide à l'investissement). Compte tenu des délais de traitement par les services, le délai compris entre la présentation des pièces justificatives par l'entreprise et le versement de la subvention est compris entre trois semaines et deux mois.

Document n°2 :

La mise en place d'une taxe carbone est actuellement étudiée.

Elle mettra en oeuvre des outils pour lutter contre le réchauffement climatique. La taxe carbone s'appliquerait aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, GPL) et sera calculée en fonction de leur contenu en CO2.

Pourquoi mettre en place la taxe carbone ?

La taxe carbone va permettre à la France de réduire et de maîtriser ses émissions de CO2.

La température moyenne sur terre a augmenté de 0,74 degré au cours du siècle écoulé. Si rien n'est fait, on s'attend à ce que la température continue d'augmenter de 1,4 à 5,8 degré d'ici l'an 2100. Destruction des forêts, méthodes agricoles, industrialisation : l'activité humaine est responsable du réchauffement climatique.

La taxe s'appliquerait aux énergies fossiles qui émettent du CO2 : pétrole, gaz, charbon, GPL. Les énergies renouvelables et l'électricité ne seraient pas concernées. Le montant de la taxe est calculé sur la base de 17 euros la tonne de CO2 émise.

La France souhaite encourager les ménages à adopter des pratiques de consommation et d'achat plus sobres en carbone et en énergie. Car réduire les émissions aujourd'hui nous coûte moins cher qu'assumer demain les conséquences du réchauffement climatique.

Document n°3 :

La taxe carbone s'appliquerait aux énergies fossiles qui dégagent du Co2 en brûlant :

- pétrole comme le fioul, l'essence, le gasoil
- gaz
- charbon
- gaz de pétrole liquéfié (GPL)

Elle ne s'appliquera pas à l'électricité ni aux énergies renouvelables : bois, éolien, photovoltaïque,...
En France, l'électricité est issue à 80 % du nucléaire, qui pollue peu, et des énergies propres.
Les centrales thermiques sont taxées au niveau européen.

Illustrations :

La taxe carbone coûte 17 euros la tonne de Co2 émise en 2010. Cela correspond à :

- 4,5 cts par litre de diesel soit 2,3 € pour un plein de diesel de 50 litres
- 4 cts par litre d'essence soit 2 € pour un plein de 50 litres
- 4,5 cts par litre de fioul domestique soit 45 € pour une livraison de 1 000 litres.
- 0,35 cts par kwh de gaz soit un surcoût inférieur à 60 euros pour une consommation annuelle moyenne de 17.000 kwz.

Le coût moyen par foyer est de 74 euros, compensé à 100 %. Après 2010, la taxe augmentera progressivement.

La création de taxe carbone n'augmentera pas les prélèvements des ménages. Elle sera compensée intégralement par une baisse de l'impôt sur le revenu ou un chèque vert. Dans un esprit de justice, celle-ci sera calculée en fonction de la taille de la famille et de son lieu de vie.

- En zone desservie par les transports en commun

Pour un adulte : la compensation sera de 46 €

Pour chaque personne à charge du ménage : la compensation sera de 10 €

Exemple : pour une famille comprenant 2 adultes et 2 enfants :

46 € par adulte + 10 € par enfant soit 112 € de compensation

- En zone non desservie par les transports en commun

Pour un adulte : la compensation sera de 61 €

Pour chaque personne à charge du ménage : la compensation sera de 10 €

Exemple : pour une famille comprenant 2 adultes et 2 enfants :

61 € par adulte + 10 € par enfant soit 142 € de compensation

Quand la compensation sera-t-elle versée ?

La réduction d'impôt comme le versement du chèque vert interviendra courant de l'année 2010.

- Pour les ménages qui paient l'impôt sur le revenu, la compensation réduit le montant de l'impôt à payer.
- Pour les ménages non imposables, la compensation leur sera versée sous la forme d'un chèque vert.

Document n°5 :

La création de cette taxe carbone aura pour objectif de faire changer les habitudes des français en matière de consommation d'énergie.

Afin de les aider dans ce changement, l'Etat propose déjà différentes aides :

- l'éco-prêt à taux zéro pour l'isolation des logements (30 000 euros au maximum, sur 10 ans, sans condition de ressources)
- le crédit d'impôt « développement durable » permettant de réduire son impôt sur le revenu à l'acquisition d'équipements du foyer utilisant les énergies renouvelables (panneaux solaires, chaudière, ...)
- le bonus/malus écologique sur les véhicules et le super bonus écologique de 5 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique ou émettant moins de 60 gCO₂/km
- les aides à l'acquisition de logements neufs aux normes plus exigeantes...

Au quotidien, il faut changer ses habitudes en :

- privilégiant l'utilisation du covoiturage et de transports alternatifs à la voiture lorsque cela est possible : marche à pied, vélo, transports en commun, train
- adoptant une éco-conduite
- baissant le thermostat d'un degré (19°C est la température recommandée pour un confort optimal et des économies d'énergie maximales).

Document n°6 :

Pour lutter contre le réchauffement climatique, la France doit diminuer sa consommation d'énergie. Le montant de la taxe carbone a été fixé de façon à équilibrer les efforts de l'ensemble de la population française.

Le marché européen des quotas d'énergie

Depuis 2005, un système d'échange de quotas de CO2 existe au sein de l'Union Européenne. Il concerne certains secteurs économiques : les grands industriels, les producteurs d'électricité et de chaleur.

Son fonctionnement est le suivant : les industriels doivent fournir à la fin de chaque année une quantité de quotas correspondant à leurs émissions durant l'année. S'ils n'en possèdent pas assez, ils doivent acheter des quotas sur le marché carbone à d'autres exploitants qui en ont trop parce qu'ils ont par exemple mené des mesures de réduction de leurs émissions.

Le prix du quota est fixé par la loi de l'offre et de la demande sur le marché européen. Le prix moyen depuis la création du marché se situe à 17 euros/t de CO2. Le nombre de quotas diminuera drastiquement entre 2013 et 2020 pour atteindre une baisse de 21% par rapport à 2005.

Une contribution climat énergie équitable pour tous

Les grandes industries étant d'ores et déjà soumises au système européen des quotas, elles ne paieront pas la taxe carbone. Le montant de la taxe est fixée à 17€/t CO2 en 2010, afin d'éviter une rupture d'égalité entre ménages, petites entreprises et grandes entreprises.

Une augmentation progressive à venir

Pour atteindre l'objectif fixé, la taxe carbone devra augmenter dans le temps. Cette augmentation sera progressive pour permettre aux acteurs de s'adapter. Une commission indépendante veillera, en toute transparence au respect des compensations. Elle sera composée d'experts, de représentants des partenaires sociaux, des ONG et, à parité, d'élus issus de la majorité et de l'opposition.

Document n°7 :

Quelles mesures pour le secteur industriel ?

Le secteur industriel est responsable de 35 % des émissions de CO2 en France. Les producteurs d'électricité et de chaleur et les industries les plus consommatrices en énergie sont déjà soumis, depuis 2005, au système européen d'échange de quotas.

Comment ça marche ?

Les entreprises ayant mené des mesures de réduction de leurs émissions revendent leurs quotas inutilisés à celles qui en ont trop consommés. Le prix du quota est fixé par la loi de l'offre et de la demande, 30 euros avant le début de la crise économique, 15 euros aujourd'hui, 17 euros en moyenne depuis la création du marché.

Le paquet énergie-climat, voté par l'Union européenne en 2008, renforce ce système. Entre 2013 et 2020, les émissions de CO2 du secteur devront baisser fortement. Elles devront être, en 2020, inférieures de 21 % aux émissions de 2005.

De nouvelles incitations

Trois nouvelles mesures vont encourager les industriels à diminuer encore plus leurs émissions :

- mise en place d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne pour protéger les entreprises d'une concurrence déloyale ;
- présentation d'un plan de développement des véhicules électriques ;
- incitation des plus grandes entreprises à investir dans les technologies vertes

La taxe carbone mise en place par la France a des équivalents en Europe, en particulier dans les pays nordiques.

Dès 1990, la Finlande instaure une taxe carbone fixée en 2008 à 20€/tCO₂.

En 1991, son voisin suédois met en place le même dispositif initialement fixée à 26€/tCO₂. Revue à 38€/tCO₂ en 1996, puis à 109€/tCO₂ en 2009, cette fiscalité écologique a permis à la Suède de réduire de 12% ses émissions de gaz à effet de serre, entre 1990 et 2008.

De son côté, le Danemark a introduit en 1992 une taxe carbone qui s'élève à 12€/tCO₂, un montant qui devrait être revu à la hausse en 2010.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

SESSION 2010

Epreuve n° 2

Option « Problèmes économiques et sociaux »

Cette épreuve est constituée d'une série de six à neuf questions qui demande toutes une réponse courte de moins de 10 lignes.

(durée : trois heures ; coefficient 2)

RAPPEL : Aucune signature ou signe distinctif ne doivent apparaître dans votre composition sous peine d'exclusion du concours

Ce sujet comporte 8 pages, y compris celle-ci.

CONCOURS EXTERNE SECRETAIRE ADMINISTRATIF - SESSION 2010

SUJET

L'adaptation aux contraintes du marché peut induire le recours à la flexibilité du travail et par extension impliquer des changements dans l'organisation de l'entreprise et de la société. A l'aide de vos connaissances et des documents joints, vous devrez :

- 1- Définir la notion de chômage
- 2- Définir le concept de flexibilité du travail
- 3- Déterminez les avantages et les inconvénients supposés, tant du point de vue économique que social, du recours à la flexibilité du travail.

L'économie mondiale a été récemment touchée par une crise économique d'une grande ampleur. A l'aide de vos connaissances et des documents joints, vous devrez :

- 4- Définir la croissance économique
- 5- Définir le concept de crise économique
- 6- Décrire et commenter, notamment par le biais des différents "plan de relance", les approches retenues par les Etats pour faire face à la crise.

En France, comme dans la plupart des pays européens, le déficit public s'est aggravé sous le poids d'une crise économique qui a notamment affecté les recettes fiscales. A l'aide de vos connaissances et des documents joints, vous devrez :

- 7- Définir la notion de déficit budgétaire et de déficit public.
- 8- Déterminer quels sont les principaux outils à la disposition des Etats pour réduire leur dette.

Votre devoir ne devra pas excéder 4 à 5 pages.

DOCUMENTS JOINTS

N° du document	INTITULE DU DOCUMENT
1	"Le chômage se stabilise en Grande-Bretagne" - La Tribune jeudi 17 décembre 2009.
2	"Les pays européens ne doivent devenir esclaves de leur dette" - Le Monde mardi 1 décembre 2009.
3	"Les risques d'une bonne politique" - Les Echos lundi 7 décembre 2009.
4	"La Chine, entre croissance et malentendus" - Les Echos vendredi 8 janvier 2010
5	"A Londres, la priorité est de créer des emplois" - Les Echos, International, lundi 2 février 2009
6	"La locomotive chinoise sort de la crise à vive allure" - La Tribune mardi 5 janvier 2010
7	"La flexibilité du travail favorise l'emploi" - L'Humanité 12 février 2004
8	"La flexibilité du travail est elle rentable" - Echos des recherches octobre 1999

Document n°1 :

Les salariés britanniques préfèrent accepter des baisses de salaire ou du travail à temps partiel plutôt que des licenciements.

Paradoxe britannique : alors que l'économie sort à peine de sa plus importante récession depuis la Seconde Guerre mondiale (baisse totale de 5,9 % du PIB), le chômage n'a pas explosé. Les chiffres publiés mercredi par l'Office national des statistiques confirment cette tendance : entre août et octobre, le chômage s'est presque stabilisé, augmentant de seulement 21.000 personnes, pour atteindre 2,5 millions. Le taux de chômage demeure inchangé, à 7,9 %.

Certes, les licenciements depuis le début de la crise sont réels : le nombre de chômeurs a augmenté de presque 1 million de personnes en deux ans. Toutefois, la plupart des économistes prévoient il y a un an une envolée du chômage nettement plus forte. En comparaison, la crise des années 1980, pendant laquelle le PIB avait moins reculé, avait entraîné davantage de sans-emploi.

Le paradoxe s'explique par la grande flexibilité de la main-d'oeuvre. Alors qu'elle aurait pu provoquer des licenciements en masse, on assiste au phénomène inverse : depuis deux ans, les employés britanniques acceptent baisses de salaire et travail à temps partiel, évitant ainsi de perdre leur emploi. L'usine Honda de Swindon, dans l'ouest de l'Angleterre, en est un exemple flagrant. Entre février et juin, Honda a dû fermer son usine, faute de commandes. Pour éviter un plan social, l'entreprise a mis en place un plan de départs volontaires, puis une baisse des salaires de 3 % (5 % pour les dirigeants). Quant à la rémunération pendant la fermeture de l'usine, elle a été assurée en payant en avance les heures supplémentaires qui seront effectuées dans les prochains mois.

Impact social

Pourquoi Honda a-t-elle adopté une telle attitude, alors qu'il est peu coûteux de licencier en Grande-Bretagne ? " En conservant ses employés, Honda pourra accélérer sa production plus rapidement quand cela deviendra nécessaire, estime Jim d'Avila, leader de la section locale du syndicat Unite. De plus, il n'y aura pas besoin de former de nouveaux ouvriers. "

Du côté des salariés, l'incitation à accepter une telle flexibilité est évidente : les indemnités chômage sont fixées pour tous à 306 euros par mois, quel que soit le salaire préalable. Certes, d'autres aides sont prévues, en particulier pour les familles et le logement, mais le montant reste faible.

" La flexibilité de la main-d'oeuvre a été l'une de nos forces pendant ces deux dernières années, se félicite John Cridland, vice-directeur du CBI, le patronat britannique. Cela a aidé les dirigeants d'entreprises à naviguer pendant la crise, tout en protégeant la sécurité des employés. " Pas de quoi empêcher l'impact social, mais suffisamment pour en limiter le choc.

Document n°2 :

Une croissance durable suppose la réduction des déficits publics.

Mercredi 2 décembre, les ministres des finances de l'Union Européenne auront à se prononcer sur les recommandations de la Commission pour la réduction des déficits budgétaires dans treize Etats membres. Ces recommandations sont en totale harmonie avec l'engagement des leaders de l'Union à continuer d'aider l'économie à remonter la pente de la croissance, tout en planifiant le retrait des mesures exceptionnelles de crise, notamment le stimulus budgétaire.

Bien orchestrée, cette double stratégie, où l'année 2010 reste expansionniste pour l'ensemble de l'Union mais voit se développer simultanément des plans clairs et crédibles de réduction des déficits publics, nous permettra de soutenir la reprise économique à court terme avec la certitude que les finances publiques seront assainies dans les prochaines années et deviendront soutenables à long terme.

CONCOURS EXTERNE SECRETAIRE ADMINISTRATIF - SESSION 2010

Le déficit budgétaire moyen de l'Union européenne devrait atteindre 6,9 % du PIB en 2009 et augmenter encore l'année prochaine avant d'amorcer une petite décrue en 2011, date à laquelle les mesures de relance devraient expirer pour la plus grande part. La dette publique, devrait, quant à elle, augmenter de plus de 20 points de pourcentage entre 2008 et 2011 pour atteindre près de 84 % du PIB.

Un des grands défis des prochaines années sera de ramener les finances publiques à un niveau soutenable, condition nécessaire pour augmenter le potentiel de croissance qui a été sévèrement et durablement affecté par la crise, afin de donner de l'élan à l'économie et de créer les emplois qui permettront de résorber rapidement un chômage croissant. Celui-ci devrait dépasser les 10 % dans l'UE en 2010, contre 6,7 % au deuxième trimestre de 2008.

La consolidation des finances publiques est indissociable de l'objectif de croissance. Il n'y aura pas de croissance forte, soutenable et équilibrée - comme le souhaitent les Européens et le G20 - si l'on n'enraye pas la spirale de la dette. Et l'on n'arrivera pas à réduire les déficits sans trouver où libérer de nouvelles sources d'activité économique. En ce sens, les objectifs de croissance et d'assainissement des finances publiques sont un seul et même combat.

L'existence de trajectoires claires, crédibles et coordonnées pour la consolidation des finances publiques rassurera les familles et les agents économiques, qui seront alors plus enclins à consommer et à investir. Les banques centrales, dans leur indépendance, seront aussi plus à même de maintenir une politique monétaire accommodante si elles ont confiance dans la stratégie de consolidation des finances publiques des membres de l'Union.

In fine, le choix auquel nous sommes confrontés est le suivant : regagner la maîtrise du budget ou devenir esclaves de la dette. La charge de la dette, dans certains Etats membres, est déjà le principal poste budgétaire ou est en passe de le devenir, devant les dépenses en éducation ou les ressources allouées à la recherche et à l'innovation, ce triangle vertueux de la connaissance qui est la meilleure voie pour stimuler la productivité, la compétitivité internationale et l'emploi.

L'application du pacte de stabilité et de croissance nous permettra d'ancrer l'anticipation d'un retour progressif à des finances saines. Elle nous permettra également de dégager les ressources publiques nécessaires pour promouvoir les activités innovantes et à fort potentiel de croissance comme les énergies renouvelables dans lesquelles l'Union peut aspirer à un rôle de leader.

Une stratégie claire et crédible, c'est une stratégie qui précise non seulement à quelle vitesse le déficit sera résorbé, mais aussi comment il le sera. Dans les Etats membres où les dépenses publiques sont déjà très élevées, dépassant 50 % de la richesse nationale, et où le taux d'imposition est également très supérieur à la moyenne de l'OCDE, l'effort devra venir essentiellement d'aménagements du côté de la dépense.

Mais en raison du trou budgétaire creusé par la crise économique et financière et du fait que les recettes de l'Etat ne retrouveront pas de sitôt les niveaux d'avant-crise, l'ajustement ne pourra pas, bien souvent, se faire uniquement en diminuant la dépense. Il importe, dans les deux cas, de protéger les couches de la société les plus défavorisées, ainsi que celles qui sont exposées à la crise et à la concurrence internationale, au moyen de politiques actives de formation et de recherche d'emploi, pour éviter que le chômage ne devienne chronique.

Les choix sont loin d'être faciles. Mais pour que la confiance revienne à court terme et remette la croissance fermement sur les rails, il nous faut une visibilité rassurante sur le moyen et le long terme. Il nous faut faire plus et mieux avec le même niveau de dépenses. L'expérience prouve qu'à un niveau de dépenses similaire les résultats atteints en matière d'éducation, par exemple, peuvent être différents entre Etats membres.

Je crois profondément que les trajectoires d'ajustement budgétaires proposées par la Commission début novembre sont adéquates, combinant l'ambition et le réalisme nécessaires en tenant compte des positions budgétaires individuelles de départ et des marges de manoeuvre respectives. Ce faisant, les recommandations soumises à la considération des ministres au prochain Ecofin permettent à certains de continuer à jouer le rôle de locomotives de la croissance, afin que d'autres prennent le chemin de la consolidation.

A travers ces recommandations, conjuguées à une stratégie de promotion de la croissance et de réformes, c'est de la coordination des politiques économiques qu'il s'agit en définitive, dans l'intérêt commun de l'Union et de ses citoyens.

Depuis l'effondrement de Lehman Brothers, les présidents Bush puis Obama et la Réserve fédérale ont mené de bonnes et utiles politiques. Rien faire et laisser les marchés gérer la situation auraient entraîné encore plus de chômage.

Que les banquiers n'aient pas fait faillite en décembre dernier et qu'ils en profitent un maximum cette année est une question secondaire. Chaque point de chômage supplémentaire qui persiste pendant deux ans coûte 400 milliards de dollars. Une récession deux fois plus forte que celle que nous venons de traverser aurait coûté environ 2.000 milliards de dollars aux Américains et près de quatre fois plus au reste de la planète.

En comparaison, les bonus de Goldman Sachs sont une grossière erreur de virgule. Et toute volonté de punir plus les banquiers aurait fait peser un risque trop important sur l'ensemble des plans de sauvetage. Ainsi que l'a formulé Don Kohn, vice-président de la Fed, s'assurer que quelques milliers de banquiers reçoivent leur juste punition financière est irresponsable si cela implique de mettre en danger les emplois de millions d'Américains et de dizaines de millions d'hommes et de femmes dans le monde.

Le plan de relance de l'administration Obama a considérablement aidé l'économie. Même s'il est difficile de déterminer quels seront les effets de la baisse des impôts, l'aide aux Etats a permis de sauver des emplois; et les fonds publics versés en faveur d'un grand nombre de projets devraient relancer la production et l'emploi de la même manière que la consommation relance la production et l'emploi.

Et le coût de l'alourdissement de la dette est extraordinairement bas : 12 milliards de dollars par an de taxes supplémentaires seraient suffisants pour financer le plan de relance aux taux d'intérêt actuels.

Une des seules critiques que l'on puisse faire sur la politique budgétaire des quatorze derniers mois n'est pas qu'elle ait contribué à alourdir la dette tout en récompensant les rois de Wall Street, mais plutôt qu'elle ait été si modeste. Et pourtant, ces politiques sont aujourd'hui « politiquement » perdantes : personne n'encourage plus la relance économique.

C'est assez étrange, car généralement lorsque quelque chose fonctionne, on tend à la répéter. Les bonnes politiques qui relancent la production et l'emploi sans entraîner d'inflation ne devraient-elles pas être politiquement populaires ?

En ce qui concerne le plan de relance d'Obama, il me semble que la droite américaine a démontré une profonde malhonnêteté politique et intellectuelle. Quels qu'en soient les causes ou les effets, les dépenses augmentent toujours lorsque des groupes de personnes décident de dépenser plus -et les raisons pour lesquelles un gouvernement décide d'augmenter les dépenses sont aussi bonnes que celles de n'importe quel autre individu. Elles sont aussi bonnes que celles des sociétés de crédit immobilier et des nouveaux acheteurs qui ont dépensé plus dans l'achat d'une nouvelle maison lors de la bulle immobilière des années 2000 ou celles des entrepreneurs de la Silicon Valley qui, eux aussi, ont dépensé plus en créant de nouvelles sociétés à l'occasion de la bulle Internet de la fin des années 1990.

Les opposants républicains d'Obama, qui prétendent que le plan de relance budgétaire ne peut fonctionner, s'appuient sur des arguments qui sont au mieux incohérents, au pire erronés, pour ne pas dire mensongers. L'argument un peu plus solide consiste à dire que le plan de sauvetage dope effectivement l'emploi et la production, mais pour un coût trop important à long terme car il entraîne un fort alourdissement de la dette nationale américaine. Si les taux d'intérêt des titres du Trésor américain étaient élevés, avec une croissance élevée et concomitante à celle de la dette, je serais d'accord. Mais les taux d'intérêt des titres du Trésor américain sont bas et n'augmentent pas. Chaque adjudication de bons du Trésor américain, au cours desquelles le marché absorbe au prix fort ces titres, est un démenti à l'argument selon lequel les Etats-Unis sont trop endettés.

Ceux qui prétendent que l'Amérique a un problème d'endettement, et qu'un tel problème ne peut être résolu par un accroissement de cet endettement, ignorent (parfois de façon délibérée) que depuis le début de la crise financière, l'endettement privé et celui du Trésor américain sont deux choses bien différentes, évoluant dans des directions différentes et se comportant de manière différente. Ce que dit le marché n'est pas que l'économie est trop endettée mais que l'endettement privé est trop élevé, ce qui explique que les obligations des sociétés soient basses et que les entreprises estiment que l'argent est trop cher. Le marché dit également, de façon aussi claire que répétée, que la dette publique est trop faible, ce qui explique pourquoi tous conservent des titres de la dette américaine.

Les maîtres de Fen Shuy se trompent souvent. Les analystes aussi. Beaucoup avaient prédit, il y a tout juste un an, à l'aube de l'entrée du pays dans l'année du Buffle, l'enclenchement d'une séquence périlleuse pour la Chine qui allait devoir vivre, en quelques mois, un effondrement de ses exportations faisant vivre des dizaines de millions de travailleurs, un ralentissement brutal de sa croissance et le difficile vingtième anniversaire de la répression des émeutes de la Place Tiananmen. Douze mois plus tard, le pays est sur le point de confirmer une croissance 2009 proche de 8,5 %, supérieure aux objectifs définis par le Parti communiste, et a déjà proclamé qu'il était devenu, devant l'Allemagne, la première puissance exportatrice de la planète.

Les dizaines de millions d'ouvriers migrants, sèchement licenciés avant le printemps, ont, sans bruit, survécu à la crise et souvent retrouvé une place dans les industries soutenues par le colossal plan de relance à 4.000 milliards de yuans (400 milliards d'euros) mis en place par le gouvernement. Les jeunes diplômés n'ayant pas trouvé d'emploi sont restés sagement chez leurs parents. Déjà, 2010, et l'année du Tigre, qui débutera le 14 février prochain, est présentée comme un nouveau cycle de succès et d'enthousiasme.

La Chine devrait, cette année, doubler le Japon pour s'imposer comme la seconde plus grande puissance économique de la planète, derrière les Etats-Unis. Les think-tanks gouvernementaux, comme les experts étrangers, prédissent une croissance supérieure à 9 % sur l'ensemble de l'année.

Tous les moteurs de croissance, allumés dans l'urgence l'an dernier par le gouvernement pour répondre à la crise, tournent encore à plein régime. Estimant que la reprise reste « fragile », les autorités vont continuer à stimuler l'investissement en poursuivant le déroulement de leur plan de relance. Malgré un léger ralentissement, les dépenses d'infrastructures vont rester soutenues et les banques d'Etat vont continuer leur généreuse politique de crédit aux collectivités locales et aux entreprises publiques. Après avoir prêté près de 10.000 milliards (1.000 milliards d'euros) de yuans l'an dernier, elles pourraient débloquer encore 8.000 milliards de yuans cette année. Le secteur immobilier, perçu comme clef dans la stratégie de relance, sera lui aussi choyé.

Pour soutenir la demande intérieure, le gouvernement a déjà annoncé qu'il allait maintenir plusieurs des programmes d'aide à la consommation mis en place au début de 2009. Dans les campagnes, les subventions à l'équipement en électroménager vont ainsi être conservées et, dans tout le pays, une légère baisse de la taxe d'achat sur les véhicules de cylindrée inférieure ou égale à 1,6 litre sera toujours proposée. Passée l'an dernier de 10 % à 5 %, elle sera cette année fixée à 7,5 %.

Ces mesures devraient permettre de compenser la convalescence du commerce extérieur. Après une chute de près de 20 % en volume, les exportations vont de manière mathématique repartir à la hausse en 2010, mais ne pourront bénéficier que d'une reprise souffreteuse de la demande étrangère. Dans le Guangdong, beaucoup d'entrepreneurs privés restent déprimés malgré la célébration publique des performances nationales. Après avoir pesé négativement sur la progression du PIB en 2009, les exportations contribueront néanmoins positivement à la croissance du pays cette année.../...

Le Parti a pour seul objectif le maintien de son monopole du pouvoir et doit garantir un minimum de « retour sur croissance » à une population globalement pauvre qui ne conteste pas son règne tant qu'elle jouit d'une amélioration de son niveau de vie et constate avec fierté la renaissance de sa nation. Toute pression étrangère ou domestique perçue comme contraire à ces objectifs sera snobée ou réprimée. Les « conseils d'amis » des partenaires américain, français ou allemand n'ont aucune prise et les derniers dissidents, encore en liberté, sont traqués. En accélérant son développement, la Chine ne deviendra pas une puissance « à l'occidentale » et le fossé des malentendus avec l'étranger ne va cesser de se creuser.

Document n°5 :

Le gouvernement de Gordon Brown mise sur la croissance créatrice d'emplois par une politique de grands projets.

« *Nous ne pouvons pas toujours empêcher que les gens perdent leur emploi, mais nous pouvons faire en sorte qu'ils retrouvent un nouveau travail* » : Gordon Brown ne peut pas expliciter plus clairement la doctrine qui sous-tend la relance engagée outre-Manche. Dans un pays habitué à la flexibilité et où les salariés connaissent souvent plusieurs vies professionnelles, le Premier ministre britannique mise sur les grands projets. Il promet de favoriser la création à terme de 100.000 emplois nouveaux, en investissant dans le numérique, les industries vertes ou encore la construction d'écoles. Le gouvernement a également donné son feu vert à la construction très controversée d'une troisième piste à Heathrow, censée créer 60.000 emplois.

En fait, au sein du package de 20 milliards de livres de relance, les mesures directes de lutte contre le chômage font figure de parents pauvres : une enveloppe de 500 millions de livres, par ici, finançant une prime de 2.500 livres aux entreprises qui embauchent et forment un chômeur de plus de six mois, une rallonge de 140 millions, par là, permettant de former 35.000 apprentis supplémentaires en 2009-2010...

Prêts à l'investissement

Quand les constructeurs automobiles tendent la sébile, Downing Street répond par des prêts à l'investissement, afin de maintenir l'avenir de la filière, mais rien, à ce stade, pour réduire la casse sociale à court terme. Le sidérurgiste Corus a bien appelé le gouvernement britannique à lui accorder les mêmes aides que celles dont il bénéficie aux Pays-Bas, où l'Etat prend en charge 70 % des salaires des employés mis au chômage technique. Jusqu'ici, Londres fait la sourde oreille, et le groupe anglo-néerlandais vient d'annoncer 3.500 suppressions de postes, dont 2.500 au Royaume-Uni...

La doctrine du gouvernement est claire. Reste à savoir s'il l'appliquera jusqu'au bout. Car la pression est forte, avec 1 million de chômeurs supplémentaires prévus cette année, venus grossir les rangs des 1,92 million répertoriés en novembre.

Document n°6 :

La production manufacturière en décembre s'est affichée au plus haut depuis avril 2004. Le PIB pourrait augmenter de plus de 10 % en 2010.

Plus que jamais la Chine se distingue dans la reprise de l'économie mondiale. Lundi, la publication d'un indice de l'activité manufacturière mesuré par HSBC Holdings s'est affichée à 56,1 % en décembre contre 55,7 % en novembre. Tout taux au-dessus de 50 % signale une augmentation de l'activité manufacturière. Il s'agit là du niveau le plus élevé enregistré depuis la création de l'indice par HSBC en avril 2004. Cette donnée vient confirmer l'estimation officielle publiée le 1er janvier de 56,6 % contre 55,2 % en novembre, la meilleure performance depuis vingt mois, soulignant la consolidation de la reprise de la troisième économie mondiale .../...

L'explication de la bonne tenue de l'économie chinoise est d'abord à chercher dans le plan de relance décidé à la fin 2008 par Pékin pour répondre à la crise économique mondiale. 4.000 milliards de yuans (407 milliards d'euros) ont été débloqués pour l'investissement sur les années 2009 et 2010, dont plus de la moitié est consacrée au développement des infrastructures ferroviaires, routières, aéroportuaires et des réseaux d'électricité ainsi qu'à la reconstruction des régions sinistrées par le séisme de 2008. En outre, des mesures ont été prises pour favoriser l'innovation dans 10 secteurs clés, dont 9 représentent 80 % de la valeur ajoutée de l'industrie locale et 33 % du PIB.

Document n°7 :

Petit dico des idées reçues

Selon le ministre des Affaires sociales, face au chômage toujours à la hausse, il n'y aurait qu'à espérer un retour rapide de la croissance, tel le paysan du Sahel implorant le ciel contre la sécheresse, et, dans l'attente, il n'y aurait rien de plus urgent que de flexibiliser le marché du travail. Car les mauvais résultats de la France en matière d'emploi tiendraient à sa législation sociale trop protectrice, trop " rigide ", à la " lourdeur " et la " complexité " du Code du travail.

Tel est le présupposé du rapport Virville qui prescrit un assouplissement des conditions d'embauche et de licenciement, par le biais, notamment, du " contrat de mission ". Cette thérapie permettrait, nous dit-on, de lever des obstacles au recrutement chez les patrons. M. Fillon serait cependant bien en peine de produire la moindre étude démontrant qu'une forte protection des salariés est facteur de chômage. Les derniers chiffres de l'emploi montrent, au contraire, que c'est le fort niveau de contrats précaires (plus de 7 embauches sur 10 se font sous cette forme) qui, en 2003, a alimenté la hausse du chômage : la majorité des entrées à l'ANPE sont consécutives à des fins de CDD ou de contrat d'intérim.

En réalité, avec la flexibilité, gouvernement et MEDEF cherchent à diminuer encore le coût du travail. Ils poursuivent un objectif aussi vieux que le capitalisme lui-même : renforcer le caractère marchand du travail en plaçant les salariés dans une situation toujours plus défavorable, face à l'employeur, pour négocier leurs conditions d'emploi, comme de " départ ", de salaire et de développement de carrière... Cette précarisation ne rend pas seulement la vie des hommes et des femmes de plus en plus difficile, en les privant - en particulier les jeunes - du droit de faire des projets. Elle sape aussi l'efficacité économique, sur un double plan. En pesant sur les salaires et les droits sociaux, on étouffe la consommation populaire, principal moteur de la croissance.

D'autre part, comment soutenir sérieusement qu'un pays, des entreprises puissent bâtir un développement durable avec des salariés " jetables " au moindre coût, mis dans une situation d'instabilité, d'inquiétude pour le lendemain, telle qu'ils ne peuvent s'investir dans leur travail ?

Document n°8 :

Les emplois dits « atypiques » (contrats à durée déterminée, intérim, contrats subventionnés, stages, etc.) occupent plus de 20 % des salariés. Par le recours à ces dispositifs, les entreprises (mais aussi les administrations) cherchent avant tout à acquérir plus de souplesse. Si ces systèmes ont des avantages évidents et immédiats, ils ont aussi un coût. Au bout du compte, le bilan leur est-il si favorable ? Christophe Everaere, chercheur en gestion à l'IAE de Lyon, s'est livré à ce délicat exercice de comparaison.

Le succès des emplois atypiques s'explique par divers atouts. Ils permettent d'ajuster la main-d'oeuvre au plus près des fluctuations de l'activité. De nombreuses formes d'emplois précaires sont par ailleurs agrémentées de primes allouées par l'Etat. En outre, qu'il s'agisse de relations salariales (CDD) ou de contrats commerciaux (intérim, sous-traitance), elles permettent de contourner certaines obligations du droit du travail. Les emplois temporaires sont aussi un moyen de mettre à l'épreuve les candidats plus longuement que ne le permet la « période d'essai » normalement prévue dans un contrat à durée indéterminée.

Mais la flexibilité du travail présente aussi des inconvénients, qu'il convient de ne pas négliger. Ainsi la baisse de productivité qu'ont connue divers secteurs des services entre 1994 et 1995 est-elle imputable, selon l'économiste Patrick Artus, à un recours excessif à l'intérim. En effet, l'intérimaire est un homme comme les autres : il a besoin d'un peu de temps pour prendre ses repères dans l'entreprise. Selon C. Everaere, l'emploi précaire a également des effets négatifs sur l'implication au travail, sur la continuité des tâches et sur la passation des consignes. Il ajoute que la coexistence au sein de l'entreprise de populations aux statuts inégaux pose un problème de cohésion qui nuit à l'efficacité collective. Plus fondamentalement, il pense qu'une organisation du travail fondée sur le développement de compétences et l'autonomie des salariés (la flexibilité qualitative) est incompatible avec une politique d'emploi précaire (flexibilité quantitative).

L'auteur reconnaît que, en termes comptables, les avantages l'emportent sur les inconvénients. Mais il souligne que le recours aux emplois précaires présente des risques qui, pour être moins tangibles, n'en sont pas moins lourds de conséquences à moyen terme.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

SESSION 2010

Epreuve n° 2

Option « Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne »

Cette épreuve est constituée d'une série de six à neuf questions qui demande toutes une réponse courte de moins de 10 lignes.

(durée : trois heures ; coefficient 2)

RAPPEL : Aucune signature ou signe distinctif ne doivent apparaître dans votre composition sous peine d'exclusion du concours

Ce sujet comporte 10 pages, y compris celle-ci.

SUJET

A l'aide de vos connaissances et des documents joints vous devez répondre aux questions suivantes.

Depuis 1951 la construction européenne s'est réalisée de manière difficile, pour aboutir à un espace de libre échange à l'ambition commerciale, économique et politique définissant des valeurs européennes. Pour autant l'achèvement de l'Europe est loin d'être accompli. A l'aide des documents joints et de vos connaissances, vous aurez soin :

- 1 - d'exposer les étapes de cette construction européenne
- 2 - de définir quelle est la place de l'Union Européenne dans l'économie mondiale
- 3 - d'indiquer les facteurs qui concourent à la manifestation de la puissance économique européenne
- 4 - de présenter les bénéfices et les inconvénients de l'élargissement de l'espace européen
- 5 - de préciser si, selon vous, l'Union européenne constitue une nécessité pour l'avenir

A la fin de la l'empire colonial, la France a entendu conserver des relations privilégiées avec ses anciennes dépendances. Elle a ainsi développé une politique de coopération afin d'assurer la stabilité politique des États devenus autonomes et poursuivre le rôle culturel de la France au travers d'une communauté francophone. A l'aide de vos connaissances et des documents joints, vous répondrez aux questions suivantes :

- 6 - Définissez et indiquez ce que recouvre la notion de francophonie ?
- 7 - La place de la France au travers de sa langue est-elle menacée ?
- 8 - Pourquoi la France défend-t-elle l'exception culturelle ?

Votre devoir ne devra pas excéder 4 à 5 pages.

DOCUMENTS JOINTS

N° du document	INTITULE DU DOCUMENT
1	H. DE BESSONS, Dossiers et documents du Monde , janvier 1996
2	D. RIVIERE, Images économiques du monde , Colin 2007
3	L'inégale Europe des régions Alternatives Economiques 2006
4	L' Union Européenne : des niveaux de vie différents Images économiques du monde, Colin 2007
5	2010, une bonne année pour l'Union Le Figaro 04/01/2010
6	PIB dans l'Union Européenne en 2007 Eurostat, FMI
7	L'Europe des arrières pensées Le Point 26/01/2007
8	Vers l'Union Européenne à 25 La Charente Libre 10/10/2002
9	Un rapport veut "décomplexer" la francophonie Le Point 04/06/2008
10	Journées internationales de la francophonie Le Nouvel Observateur 22/03/2005
11	L'exception culturelle Gisèle SAPIRO, extrait de "Politique culturelle et réglementation des industries de la culture : bilan des travaux et perspectives de recherche" Décembre 2005
12	Extraits du rapport d'information sur la situation de la langue française dans le monde Assemblée Nationale, 11/04/2006
13	L' Europe est-elle une grande puissance ? www.vie-publique.fr 2010
14	La puissance économique et commerciale de l'Union Européenne - Questions Internationales n°31 Mai-Juin 2008, J. F. JAMET, La Documentation Française

Document n°1 :

Le besoin d'aller de l'avant dans la construction de l'union se fait de plus en plus sentir, tellement les nations européennes prennent conscience qu'elles ne peuvent rien seules. Le règlement de la crise bosniaque où les Etats-Unis ont supplanté une Europe impuissante à imposer la paix aux belligérants, est là pour en témoigner... L'unification du marché intérieur des pays européens déjà bien entamée et celle de la monnaie devraient donner aux pays européens les moyens d'échapper à la marginalisation économique. En dépit des dirigeants britanniques qui voudraient se limiter à cette zone de libre échange, il paraît peu probable que cet espace soit vraiment viable sans pourvoir à la sécurité aussi bien vis à vis de l'extérieur qu'à l'intérieur.

Document n°2 :

C'est bien à l'Est que les "ajustements" du marché du travail sont les plus durs. Depuis 1997, le taux d'emploi y a diminué... Le chômage reste beaucoup plus élevé qu'à l'Ouest, respectivement de 13,4 et 7,9 %... L'intégration des nouveaux pays membres ne s'est pas traduite en revanche par un afflux migratoire massif, pas plus que cela n'avait été le cas dans les années 1980 lorsque la Grèce, l'Espagne et le Portugal qui étaient des pays d'émigration avaient intégré la CEE. Bien que disparates, les premières estimations s'accordent sur le fait que les flux migratoires sont surtout temporaires et sont restés limités. Les ressortissants des nouveaux pays membres représentaient moins de 1 % de la population en âge de travailler de l'ex-Europe des 15.

Document n°3 :

Au sommet de l'échelle, les Londoniens. En bas, les citoyens de la région de Kosice, en Slovaquie orientale. Les premiers vivent dans une agglomération où la richesse produite en 2002 s'élevait à 75 025 euros par habitant. Les seconds résident dans une zone largement rurale qui dégagait un produit intérieur brut (PIB) 20 fois moindre. Certes, il s'agit d'extrêmes, mais la carte des revenus des régions européennes n'en est pas moins contrastée. Les écarts les plus importants se situent, sans surprise, entre la "vieille Europe" et les dix nouveaux Etats membres. Mais ils sont aussi marqués à l'intérieur des Etats. En tête des inégalités régionales, la France. Seules la région parisienne, Rhône-Alpes et l'Alsace affichent un PIB supérieur à la moyenne hexagonale.

Document n°4 :

RNb/Hab en dollars	1993	1999	2005
Luxembourg	35800	39800	61600
Autriche	23200	25400	31800
Allemagne	23500	25600	28100
France	22300	24100	29400
Grèce	7300	12200	22600
Hongrie	3300	4650	15800
Lituanie	1300	2600	12600
Bulgarie	1160	1400	79 00

Document n°5 :

Alors que l'Espagne inaugure la première présidence bicéphale de l'Europe, le président du gouvernement espagnol (José Luis Rodriguez Zapatero) et le président du Conseil européen (Herman Van Rompuy) s'expriment dans plusieurs quotidiens de l'UE pour donner leur vision de l'Europe après le traité de Lisbonne :

Cette année 2010 doit être bonne et marquer le début d'une bonne décennie pour l'Europe. L'entrée en vigueur, le 1er décembre dernier, du traité de Lisbonne ouvre une nouvelle étape pour l'Union, pour ce projet de vivre ensemble, unique en son genre, qui rassemble 27 pays et 500 millions de personnes, un projet bâti

sur ces grandes valeurs irrévocables que sont la liberté et la dignité humaine, la tolérance et la solidarité. L'Espagne, qui fêtera en juin prochain le 25^e anniversaire de la signature du traité d'adhésion, est un pays à forte vocation européenne ; elle l'a prouvé à maintes reprises au fil de ces années. Avec ce nouveau semestre et ce nouveau traité, elle se voit offrir une occasion unique de réaffirmer cette vocation. Elle ne manquera pas de la saisir.

En tant que présidents du Conseil européen et du gouvernement de la présidence tournante, nous souhaitons que la mise en œuvre institutionnelle du traité de Lisbonne soit aussi rapide et rigoureuse que possible. Dans un esprit de totale loyauté et de coopération, nous allons tâcher de consolider le nouvel ordre institutionnel de l'Union, qui nous permettra de résoudre les problèmes concrets nous préoccupant tous.

Les nouvelles autorités sont pleinement conscientes des responsabilités qu'implique cette nouvelle étape. La présidence espagnole est également consciente du rôle qu'elle aura à jouer en tant que présidence de transition. Il lui reviendra en effet de faciliter les choses, d'apporter sa collaboration et d'assumer les engagements qui jalonnent l'ambitieux agenda de ce premier semestre.

Ensemble, nous allons aborder les priorités établies dans le programme de la présidence. La pleine application du traité constitue la première d'entre elles. Elle sera le point de départ nous permettant de poursuivre les autres objectifs que nous nous sommes fixés, en utilisant les instruments et les possibilités que ce texte nous offre : mieux coordonner les politiques économiques nationales pour consolider la reprise, contribuer à ce que l'Europe, forte et unie, parle d'une seule voix dans le monde pour défendre ses valeurs et ses intérêts, et faire de l'Union une réalité plus proche et plus utile pour tous les citoyens européens.

À Maastricht, nous avons mis en marche une Union économique et monétaire. L'union monétaire existe, et nous disposons d'un marché unique, mais nous sommes encore loin de l'union économique, dont la crise a pourtant plus que souligné le besoin croissant.

Il est nécessaire d'intensifier la coordination pour impulser la relance économique et jeter les bases d'une croissance durable. Durable en termes économiques, ce qui implique d'être plus compétitifs, de miser davantage sur l'éducation, la formation, la recherche, le développement et l'innovation, de respecter le principe de stabilité budgétaire et, enfin, de mieux superviser les questions financières. Durable, encore, d'un point de vue environnemental et social, ce qui signifie être capables de maintenir le leadership dans la lutte contre le changement climatique - et d'en tirer parti - ainsi que veiller à la cohésion sociale et au maintien du système de la Sécurité sociale. En définitive, un modèle de croissance européen, fidèle tant à ses marques d'identité actuelles qu'à la nécessité de s'adapter à un environnement et à un avenir irrémédiablement globalisés.

Telle est la finalité de la Stratégie pour la croissance et l'emploi, que nous devons approuver à l'occasion d'un des Conseils les plus importants de la présidence espagnole et qui aura pour objectif la révision de l'agenda de Lisbonne.

Ensuite, et c'est là notre deuxième priorité, au lendemain du sommet de Copenhague sur le changement climatique, l'Union doit réaffirmer son leadership dans un monde multipolaire, voué au multilatéralisme. Elle doit être une référence incontestable en matière de démocratie, de droits humains et de progrès social sur l'ensemble de la planète. Grâce au président du Conseil et à la haute représentante, Catherine Ashton, et avec le concours des États membres, l'Europe sera désormais dotée d'une plus grande visibilité et d'une voix plus forte et plus unie sur la scène internationale. Et cette présence se verra, certainement, renforcée avec la création du Service européen pour l'action extérieure, une véritable diplomatie européenne au service des citoyens de l'UE dans le monde entier.

Avec l'entrée en vigueur du traité, les citoyens européens pourront réellement sentir que l'Union est importante pour eux, dans leur vie quotidienne, qu'elle est importante pour leurs libertés et pour leur sécurité. L'inclusion de la charte des droits fondamentaux dans le traité de Lisbonne a constitué un premier pas dans cette direction. Pour poursuivre dans cette voie, nous œuvrerons en faveur de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme et nous donnerons le coup d'envoi au Plan pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de l'UE pour la période 2011-2015, qui confèrera à la lutte contre la violence de genre une dimension européenne.

Nous lancerons en outre l'initiative législative populaire européenne, qui permettra aux citoyens de participer au processus législatif de l'Union par l'intermédiaire de la Commission. Nous approuverons également le plan d'action du Programme de Stockholm, adopté sous la présidence suédoise, relatif à l'Espace européen de liberté, de sécurité et de justice et contenant des mesures décisives pour la protection de nos concitoyens. Enfin, nous continuerons de faire en sorte que la gestion commune de l'immigration reste une priorité stratégique pour l'Europe.

Ce sont là les nouvelles impulsions que nous donnerons à une Europe rénovée, les premières étapes d'un long chemin qui commence au premier semestre 2010 et que nous allons parcourir ensemble.

Document n°6 :

Pays	PIB (milliards d'euros) en 2007
Union européenne	12276,2
Etats-Unis	10094,5
Japon	3197,6
Chine	1787,3
Russie	610,6

Document n°7 :

Quarante ans tout juste après sa naissance, notre Europe communautaire est encore économique. Et nul ne doute qu'il était sage de commencer par là. Son ossature, déjà solide, a résisté aux péripéties de toute une génération. Une quinzaine de nations, taillées et retaillées par deux millénaires de guerres et d'épreuves, y ont rapproché leurs intérêts, et ce n'est pas rien. Mais chacun voit toujours l'Europe à ses fenêtres, celles des Etats-nations. Car une Europe trop notariale n'est encore ni l'Europe des peuples ni l'instrument politique d'une espérance commune. Si bien que l'épreuve historique - celle de la naissance ou de l'avortement de la « vraie » Europe, l'Europe politique - approche sans bruit, sans controverses ni ferveur. Ses peuples ne mesurent ni l'enjeu ni les risques de l'étape monétaire. Et, pourtant, avec la monnaie unique se joue la mue essentielle : l'éclosion hors la chrysalide économique de l'Europe encore inconnue de demain. Au pied de ce mur-là, les arrière-pensées se glissent comme des serpents.

On voit pourquoi les caciques conservent encore l'Europe dans leur couveuse. Entre une Grande-Bretagne arrimée au grand large et cramponnée à son veto éventuel, une Suède qui veut attendre et voir, une Allemagne et une France où les peuples renâclent devant des réformes qu'ils imaginent imposées par la seule exigence communautaire, le continent fourmille d'euroseptiques et d'europhobes. On craint qu'ils ne bronchent et mettent à bas l'édifice. Sur le terrain meuble des opinions, remué de surcroît par les grands vents capricieux des marchés, aucun homme d'Etat ne plante franchement et clairement balises et pavillons, de crainte que le terrain ne cède.

Il reste que la machine tourne et que ses engrenages progressent. Déjà, l'Europe économique a limé maintes prérogatives nationales. Avec la monnaie unique, c'est un épice exécutif qui se trouve atteint par une délégation capitale de souveraineté. Que la Grande-Bretagne s'en scandalise, cela va de soi ! Mais, ailleurs, les arrière-pensées vont bon train jusqu'à troubler la lune de miel franco-allemande. Faut-il, pour gérer la monnaie unique, une banque centrale européenne totalement indépendante des Etats, comme le veut l'Allemagne, ou dotée d'un contrepoids politique, comme le veut la France ? Ce choix n'a rien de technique. L'Allemagne veut voir dans la banque centrale le gardien rigide d'une orthodoxie libérale capable d'affronter sans prothèse étatique la compétition planétaire ; la France veut un gouvernement économique européen apte à maintenir, par une relative régulation des marchés, une certaine aménité sociale sur notre vieux continent. La première conception, dans la hantise des années prénazies, traduit une rigueur anti-inflationniste unique au monde ; la seconde rêve d'un capitalisme assoupli, soucieux de conserver ce qui peut l'être de l'Etat-providence.

Sur tout ce débat irrésolu pèse une lourde arrière-pensée. C'est qu'en Europe le Nord se méfie du Sud. Il y voit - des Allemands le disent sans délicatesse - un vaste « Club Med » où fleurit l'oranger, mais aussi la sébile, la douceur de vivre, mais aussi la *combinazione*. Bref, des terres de soleil accueillantes aux marks du loisir, mais peu fiables pour coproduire un euro digne du mark. Autant de jugements rustiques à l'excès et dont la Communauté, justement, s'emploie à réduire les causes. Mais, enfin, les statistiques sont indifférentes au « politiquement correct », et le Nord et le Sud n'en produisent pas encore d'identiques. Songeons qu'en France même le taux de chômage est de 7 % en Alsace... et de 16 % en Languedoc-Roussillon ! Ces sortes de constats nourrissent des arrière-pensées légitimes. Elles affluent lorsqu'on en vient à définir l'extension et les règles de l'inévitable « noyau dur » de l'Europe future : celui des premiers élus de la monnaie unique.

Mêmes inquiétudes sourdes quand il s'agit de l'élargissement de la Communauté vers l'Est. Sa nécessité

politique convainc plus les gouvernements que les peuples. Comme il soulève chez les aspirants le souci primordial de leur défense, et donc celui de la réforme de l'Otan où se déploie l'Amérique, voici du même coup agitée la délicate question de l'articulation de l'Europe future - face à la Russie ou avec la Russie ? - dans le système occidental. Traduisez : quelle place future pour l'entrepreneuse Amérique ? Question à 100 000 dollars !

Alors, direz-vous, comment éviter que les peuples ne perdent en ces chemins escarpés le dessein prodigieux de l'Europe : celui d'un espace bien adapté aux temps futurs, entre, d'un côté, l'aspiration sauvage de la mondialisation et, de l'autre, les replis identitaires de nationalismes exacerbés ? Il n'est guère d'autre solution que de leur parler plus et mieux. Le temps vient, en tout cas, de décanter les arrière-pensées : garder le bon, jeter la lie.

Document n°8 :

L'adhésion des pays prévue en 2004 - si elle offre quelques beaux espoirs de débouchés commerciaux pour les industriels des Quinze - risque de durement mettre à l'épreuve les solidarités, déjà menacées, sur l'agriculture ou sur les zones défavorisées. Nos paysans français vont payer cher ce geste politique et nos régions aujourd'hui aidées ont toutes raisons de penser que demain, des zones de Hongrie vont recevoir de Bruxelles les subventions que touchent aujourd'hui nos zones de montagne ou la Corse. Le bateau de la solidarité, déjà fort chahuté, risque rapidement de prendre l'eau. Mais l'écueil économique n'est rien comparé au problème de la nouvelle architecture institutionnelle de l'Europe. Ce n'est pas tant par le nombre de ses habitants que l'Europe sera forte et respectée que par sa capacité à avoir un véritable gouvernement. Un gouvernement européen qui n'existe toujours pas. Une architecture à inventer et sur laquelle travaille Valéry Giscard d'Estaing. Digérer les écarts de revenus pour retisser un tissu entre les Quinze et les dix nouveaux adhérents n'est déjà pas une mince affaire. Trouver une dynamique et un cadre politique est une incroyable gageure.

Document n°9 :

La France ne "défend pas sa langue" et la francophonie est en crise. Le rapport remis mercredi par Hervé Bourges au secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie Alain Joyandet prône une offensive large et "décomplexée" du français contre la domination anglo-saxonne, en donnant notamment plus de poids aux pays du Sud.

"En France même le concept de francophonie apparaît daté, dépassé, sans écho dans les jeunes générations", écrit cet ancien haut responsable de l'audiovisuel, personnalité engagée à gauche et militant tiers-mondiste. Selon lui, la France porte une responsabilité dans ce "malaise" au sein de la communauté francophone, qui revendique plus de 200 millions de locuteurs, d'Haïti au Vietnam.

D'après lui, la France, qui vit "trop repliée sur elle-même", notamment en raison du "poids du boulet de la colonisation", est "de plus en plus perçue comme hostile par les populations francophones du Sud". Le rapport propose de rendre plus visibles les actions de l'Organisation internationale de la francophonie qui compte 68 États et gouvernements, et de mener une "contre-offensive linguistique, en multipliant, comme l'ont fait les États-Unis, les dispositions linguistiques en marge des accords commerciaux ou diplomatiques" pour imposer le français.

"Les enjeux véritables sont l'influence politique et la croissance économique" (Hervé Bourges)

"Il faut reprendre l'offensive pour développer le français de manière décomplexée, à l'anglaise, parce que la bataille linguistique n'est pas seulement culturelle ou esthétique : c'est la bataille dont les enjeux véritables sont l'influence politique et la croissance économique", écrit-il. Hervé Bourges souligne également que le British Council vient de lancer un programme visant à faire passer le nombre de locuteurs anglophones de 2 à 3 milliards avec un investissement de 150 millions d'euros, alors que les programmes de l'Organisation internationale de la francophonie pour l'enseignement et la promotion du français se montent à environ 6 millions d'euros.

Pour défendre la langue française, Hervé Bourges suggère plusieurs pistes concrètes, de l'intégration du concept de francophonie à l'école et au collège, à la création d'une "Académie francophone", sur le modèle de l'Académie française où les écrivains français seraient minoritaires, en passant par un "programme Erasmus" pour favoriser les échanges entre les universités du Nord et du Sud. Autre idée avancée : la création d'un "visa francophone" sur le modèle du "visa Commonwealth" qui permettrait de faciliter la circulation dans le monde francophone et de "matérialiser" ainsi un espace politique qui "regroupe le tiers

des pays représentés à l'Onu".

Défendant une meilleure représentation des pays du Sud, notamment de l'Afrique, majoritaires au sein de la communauté francophone, il estime qu'il faut réformer la chaîne de télévision multilatérale (France, Belgique, Suisse, Canada) TV5 Monde "pour l'ouvrir aux pays du Sud". "Il faut demander à ces pays du Sud "une contribution financière et leur permettre d'être dans les instances dirigeantes de cette chaîne", explique-t-il.

La francophonie doit être moins dépendante financièrement de la France "qui apporte aujourd'hui 50 % du budget des institutions de la francophonie", rappelle-t-il. Pour cela, Hervé Bourges propose la création d'une "Fondation de la francophonie" qui dépendrait de l'OIF, mais qui pourrait recueillir des fonds privés pour soutenir des programmes de langues.

Document n°10 :

La situation de la langue française dans le monde offre un bilan mitigé, selon un rapport publié à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 20 mars sur les cinq continents.

On estime actuellement le nombre des francophones dans le monde à 175 millions, note ce rapport rédigé tous les deux ans et intitulé "La francophonie dans le monde".

Parmi ces 175 millions, le rapport "suggère une légère hausse" du nombre des francophones capables de communiquer de façon courante en français (115 millions), et "un fléchissement" du nombre des francophones dit partiels, qui sont 60 millions.

"Le nombre de francophones est en augmentation d'une façon générale en Afrique subsaharienne et dans l'Océan Indien", et "en baisse dans la Caraïbe et notamment à Haïti", note le rapport.

C'est précisément en Haïti, qui a connu en 2004 une insurrection meurtrière et le départ du président Jean Bertrand Aristide, que le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf, a choisi de se rendre cette année pour célébrer la Journée internationale de la Francophonie.

"Déclin"

L'OIF entend ainsi marquer sa "solidarité avec Haïti qui, suite aux bouleversements politiques de 2004, mobilise ses forces vives pour donner ses chances au processus de transition démocratique".

L'ouvrage, rédigé par le Haut conseil de la francophonie, note également, avec des précautions sur les chiffres, que "l'enseignement du français progresse sur le continent africain et au Moyen Orient, mais stagne dans les autres régions du monde".

Le nombre "des apprenants de et en français au niveau scolaire ou universitaire" est au total de 89.634.000, en augmentation par rapport à 1998 (81.669.900), indique encore le rapport. Mais cette donnée n'est pas rapportée à l'augmentation de la population mondiale.

Fin janvier, M. Diouf s'était inquiété du "déclin" de la langue française et avait appelé à la mobilisation des 63 pays membres de l'OIF pour y remédier.

"Face au déclin et aux menaces qui pèsent sur le plurilinguisme et sur le français dans les organisations internationales, onusiennes ou régionales, la francophonie doit rendre ses interventions encore plus efficaces en mobilisant ses pays membres", avait-il dit.

"Marginalisation"

Il avait aussi évoqué "les risques sérieux de marginalisation de la langue française, si la communauté francophone n'entreprend pas une action plus offensive pour défendre le français, en toutes occasions".

Des manifestations diverses marqueront dimanche la Journée internationale de la Francophonie.

Du Canada aux principales capitales africaines, où le français partage avec l'anglais le rôle de langue transcommunautaire, de l'Australie à l'Asie, des rassemblements, débats ou spectacles sont proposés, parfois sur plusieurs jours, par les Centres culturels français, les postes de l'Alliance française, l'OIF ou à l'initiative de personnalités ou d'associations.

Des "concours de dictée" auront lieu notamment à Brazzaville, Cotonou, Libreville, Nouakchott ou Tunis, tandis qu'à Berlin, Vienne ou Athènes seront organisés des festivals du cinéma francophone.

Une "semaine de la Francophonie" est organisée dans les principales villes de Pologne, ponctuée de films, conférences, ateliers de découvertes de pays francophones, karaoke de chansons françaises, comme à Gdynia, près de Gdansk (nord).

La culture est-elle une marchandise comme une autre ? C'est la question qui a été au coeur des vifs débats sur « l'exception culturelle » lors des négociations sur la libéralisation des échanges commerciaux internationaux dans le cadre des accords du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au début des années 1990. Au cours du cycle d'Uruguay (*Uruguay Round*) entamé en 1986, les négociations portèrent sur l'extension de la libéralisation des échanges, réservée jusque là au commerce des marchandises, au commerce des services (GATS), lesquels incluaient les biens immatériels ou incorporels, et notamment les produits culturels. Début 1993, la délégation américaine dans les négociations, soutenue par plusieurs Etats (dont le Japon, semble-t-il) demanda que les films et programme audiovisuels figurent dans la liste des produits soumis à 100% aux normes du libre-échange. Cette demande impliquait l'abandon des systèmes de soutien aux productions nationales en vigueur dans nombre de pays: quotas, directives privilégiant la production nationale. Les partisans du libre échange revendiquaient la possibilité d'obtenir les aides publiques pour tous les projets quelle que soit leur nation d'origine.

Cette demande provoqua une vive réaction dans des pays comme la France, et conduisit le Parlement européen à adopter en 1993 une résolution de ralliement au principe de « l'exception culturelle ». Il s'agissait de soustraire les produits culturels (en l'occurrence, le cinéma et l'audiovisuel) aux règles de libre-échange. Pourquoi ? Selon les promoteurs de l'idée d'exception culturelle, les produits culturels doivent être protégés de la marchandisation : si on ne fait prévaloir que la logique de la rentabilité économique dans ces domaines culturels, on favorise les produits les plus standardisés, comme les séries télévisées et les best-sellers, au détriment de la créativité et de l'originalité du cinéma artistique ou de la littérature d'avant-garde. En effet, plus on cherche à élargir le public, plus on doit trouver le plus petit dénominateur commun, très souvent au détriment de la qualité et de l'originalité de l'oeuvre. Inversement, les oeuvres originales et novatrices sont souvent des oeuvres difficiles, accessibles seulement à un public d'initiés, ce qui fait qu'elles ne sont pas rentables sur le court terme ; mais elles peuvent le devenir sur le long terme, si elles sont consacrées comme des classiques. Souvent, la production ou l'édition de ces oeuvres originales est une entreprise risquée pour le producteur ou l'éditeur, qui perd de l'argent, au moins au début. Cela est encore plus vrai pour le cinéma, où les frais de production sont énormes. Le risque financier pourrait faire que les producteurs ou éditeurs renoncent à engager des projets dont le succès est trop incertain. D'autant que les concentrations des entreprises éditoriales (comme dans le domaine du disque et du cinéma) menacent les petits éditeurs dont la fonction est précisément de découvrir de nouveaux auteurs et de les lancer. C'est pourquoi, dans certains pays comme la France, se sont développées des politiques culturelles destinées à aider la création originale dans les différents domaines culturels. Or ces politiques d'aide à la création sont précisément menacées par la libéralisation des échanges commerciaux internationaux, car elles apparaissent comme une forme de protectionnisme au niveau national, qu'il faudrait supprimer selon la logique de la libre concurrence. Mais la suppression de ces politiques d'aides pourrait entraîner la disparition pure et simple des oeuvres culturelles les plus originales.

La notion « d'exception culturelle » a été développée pour demander qu'un statut à part soit reconnu aux produits culturels, et qu'on puisse maintenir les aides publiques à ces produits. La France a été à la tête de la revendication d'une « exception culturelle » : de gauche à droite, de François Mitterrand à Jacques Toubon (alors ministre de la culture) en passant par Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, les hommes politiques français ont affirmé la spécificité de la culture. C'est pourquoi « l'exception culturelle » a été identifiée avec « l'exception française ».

Les Etats-Unis refusaient de considérer les productions cinématographiques et audiovisuelles comme des biens culturels : relevant du divertissement, elles sont des marchandises et rien d'autre. A ce titre, ils réclamaient l'application dans ce secteur de trois mesures qui menacent le système de protection dont bénéficient les oeuvres culturelles : 1/ le « principe de libre accès au marché » (suppression des quotas de diffusion) ; 2/ la règle du traitement national (obligation faite à tout pays membre de l'OMC d'accorder à tous les Etats membres un traitement identique à celui dont bénéficient les services d'origine nationale) ; 3/ la clause de la nation la plus favorisée NPF (obligation faite à tout pays membre de l'OMC qui concède un avantage à l'un de ses partenaires commerciaux, de le faire également pour tous les autres membres). En 1993, le Parlement européen a voté deux résolutions demandant un traitement spécifique des questions audiovisuelles, puis un traitement d'« exception ». Le Conseil des ministres de la Culture a adopté six principes définissant l'exception culturelle: - Exemption ad hoc à la clause de la « nation la plus favorisée » afin de maintenir les relations privilégiée des pays européens avec des pays tiers à l'Union ; - Maintien et

développement des régimes d'aides et de subventions à la culture ; - Liberté de réglementer les modes de transmission existants et les NTIC ; - Liberté de développer toute politique d'aide au secteur audiovisuel, dans tous ses aspects (création, production, diffusion, radiodiffusion, distribution et exploitation) ; - Absence de soumission du secteur audiovisuel au principe de libéralisation progressive. - Maintien de l'acquis communautaire, en particulier la directive « Télévision sans frontières » qui prévoit des quotas de diffusion favorisant les productions nationales et européennes.

Cependant, à la différence du Canada, qui avait exclu les industries culturelles des accords bilatéraux de libre-échange avec les Etats-Unis dès 1988, principe maintenu dans les accords de l'ALENA de 1992, la délégation européenne a accepté d'inclure les biens et services dans l'AGCS. Les productions cinématographiques étant des services, elles doivent certes être considérées comme des marchandises sous de nombreux rapports, mais elles ne sont pas des marchandises comme les autres, du fait de leur nature culturelle. C'est la raison pour laquelle elles doivent faire l'objet d'accords spécifiques. Ainsi, elles figurent bien dans la liste de l'accord de Marrakech de 1994, mais l'application des normes de libre-échange à leur endroit a été suspendue. L'adoption de règles spécifiques pose en effet des problèmes quant à la définition de ce qui est national et de ce qu'est une oeuvre audiovisuelle, et quant au règlement des conflits d'interprétation, lesquels sont portés devant le comité d'experts de l'OMC appelé « organe de règlement des différends » et composé uniquement d'économistes et de commerciaux peu sensibles aux questions intéressant la culture. C'est pourquoi il a été décidé de faire appel à l'UNESCO sur ces questions. En 2001 a été adoptée « La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle », qui substitue la notion de « diversité » à celle d'« exception ».

Document n°12 :

Le français est une langue internationale du fait de sa présence géographique mais également en raison de son rayonnement politique et culturel. On estime à environ 175 millions à travers la planète le nombre des francophones. Le français - 9^e langue la plus parlée au monde - est, avec l'anglais, la seule langue présente sur les cinq continents. La répartition géographique des francophones est étroitement liée à notre histoire, en particulier aux conquêtes coloniales. Le français a le statut de langue officielle dans près d'une trentaine d'Etats. Cela ne signifie pas pour autant que la population de ces pays soit totalement francophone, car les systèmes scolaires y sont souvent défectueux. Ainsi au Sénégal, Etat francophone par excellence puisque le français y est l'unique langue officielle, on ne dénombre qu'à peine 10 % de francophones réels. Le français est la langue des élites, comme cela fut le cas il y a bien longtemps en Europe, où notre langue a rapidement débordé, à partir du XVII^e siècle le cadre de la nation. Toutes les Cours d'Europe utilisaient le français ; Frédéric II de Prusse écrivait et s'exprimait en français, langue de la culture, de la diplomatie et du droit.

Or aujourd'hui, le statut du français est de plus en plus contesté, pour au moins trois raisons :

- la place prépondérante prise par l'anglais ;
- les évolutions démographiques ;
- l'élargissement de l'Union européenne.

La concurrence de l'anglais

L'influence de l'anglais ne cesse de croître depuis une cinquantaine d'années du fait de la mondialisation de l'économie. Des pans entiers d'activités sont régis par la langue de Shakespeare (ou du moins, ce qu'il en reste), comme les secteurs de l'informatique, des télécommunications ou encore de l'aviation civile. La place prise par l'anglais concurrence la langue française sur notre propre territoire, à travers les médias ou du fait des pratiques commerciales de sociétés nationales, la plupart du temps en violation de la loi Toubon de 1994. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, une entreprise publique comme la SNCF, partenaire officiel du festival des « *francophonies* », a baptisé son programme de fidélité « *S'miles* ». De même, depuis son rapprochement avec KLM, Air France a remplacé son programme « Fréquence Plus » par « *Flying Blue* ». De telles pratiques sont inadmissibles.

Les évolutions démographiques

On observe deux évolutions marquantes :

- d'une part, la démographie très dynamique de pays émergents qui ne sont pas francophones, comme la Chine et l'Inde ;
- d'autre part, une démographie déclinante en Europe, dont la conséquence est de faire dépendre l'avenir du français dans le monde des pays du Sud.

L'espace géographique francophone, qui réunit aujourd'hui environ 300 millions d'habitants, devrait en compter 500 millions en 2025 et plus de 650 millions en 2050. Ainsi, les francophones, qui représentaient en

l'an 2000 moins de 3 % de la population du monde, pourraient voir leur poids démographique passer dans une quarantaine d'années à plus de 7 % de la population mondiale, à condition toutefois de réformer en profondeur les systèmes éducatifs des pays du Sud sur lesquels repose l'avenir de la francophonie.

L'élargissement de l'Union européenne

La situation de la langue française reflète, au moins en partie, l'influence de la France en Europe. Le français subit un recul constant depuis le « petit élargissement » de 1995 à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède. Ce recul s'est accéléré avec l'élargissement de 2004 aux pays d'Europe centrale et orientale. On observe en effet que l'augmentation du nombre des langues officielles de l'Union - il en existe aujourd'hui 23 - renforce la tendance au monolinguisme, c'est à dire au tout anglais.

Document n°13 :

L'UE, première puissance commerciale du monde

Avec seulement 7,3 % de la population mondiale, l'Union européenne est de loin la première puissance commerciale au monde. Même sans compter les échanges intracommunautaires, elle occupe largement la première place dans les échanges mondiaux. Elle est la première exportatrice de services, loin devant les États-Unis, ce qui n'est pas négligeable dans un monde où le secteur tertiaire tient une place éminente. L'UE constitue par ailleurs un pôle économique de toute première importance avec un PIB supérieur à celui des États-Unis. De plus, la naissance de l'euro, son affirmation croissante comme une monnaie d'échange concurrente du dollar et du yen et son appréciation quasi continue face à la monnaie américaine à partir de 2002 traduisent la force économique de l'Union. Pourtant, malgré ce poids économique considérable, l'Union européenne peine à devenir une grande puissance politique.

Document n°14 :

La première puissance économique mondiale

Si le poids économique des grands États européens pris individuellement s'est réduit, les élargissements successifs ont permis à l'Union européenne de devenir le premier ensemble économique mondial, devant les États-Unis (voir graphique page suivante). Malgré les craintes de désindustrialisation, l'Union européenne reste la principale puissance industrielle : en 2004, elle représentait 29,8 % de la valeur ajoutée industrielle dans le monde, devant les États-Unis (22,4 %), le Japon (12,1 %) et la Chine (7,8 %).

La puissance économique de l'Union européenne est reflétée par son poids dominant dans les institutions internationales : ainsi, quatre de ses États membres participent au G7, son rôle est décisif dans les négociations commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et elle dispose de 30 % des droits de vote dans les instances de direction du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Les États membres de l'Union sont aussi collectivement les premiers contributeurs aux Nations Unies, sans que cela se transforme en influence politique.

Au coeur de la mondialisation des flux économiques et commerciaux

L'Union européenne reste le principal acteur économique de la mondialisation et l'un de ses principaux bénéficiaires. Elle est en effet le premier exportateur mondial de marchandises et de services (voir graphique page suivante). La croissance rapide des exportations chinoises depuis 2000 ne l'a pas empêchée de préserver sa part de marché dans le commerce mondial – contrairement aux États-Unis et au Japon – et, en six ans, la valeur des exportations communautaires de marchandises a doublé. Parmi les 100 multinationales les plus importantes dans le monde, 51 sont des entreprises de l'Union européenne, qui réalisent 63 % de leur chiffre d'affaires hors de leur pays d'origine.

Quinze États, soit plus de 300 millions d'Européens, utilisent l'euro qui est également devenu la deuxième devise dans les échanges internationaux.

Dans la mondialisation actuelle, les marchés de capitaux sont très intégrés, les investisseurs cherchant le meilleur couple risque-rentabilité. L'Union européenne joue un rôle central dans ces flux financiers : elle est à la fois le principal récepteur d'investissements directs étrangers (177 milliards de dollars en 2006), à égalité avec les États-Unis et loin devant la Chine, et le deuxième investisseur (240 milliards de dollars en 2006), juste derrière les États-Unis. Sur le plan monétaire, l'euro est devenu la deuxième devise dans les échanges internationaux et il joue un rôle croissant en tant que monnaie de réserve : depuis sa création en 1999, sa part dans les réserves de change mondiales est passée de 18 % à 26 %. L'euro a en outre supplanté le dollar sur le marché des émissions obligataires internationales et des instruments monétaires : 47 % des titres de dette internationaux sont désormais libellés en euros contre seulement 30 % en dollars.

La place centrale de l'Europe dans la mondialisation, dont témoignent ces données, s'accompagne pourtant d'une défiance croissante des Européens vis-à-vis d'un phénomène qu'ils ont de plus en plus le sentiment de subir au lieu d'en être les principaux acteurs.